

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Année 2014



Pontivy Communauté
1, Place Ernest Jan
BP 96 – 56303 PONTIVY

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	6
2	PRESENTATION DU SERVICE	7
2.1	MISSIONS DU SERVICE.....	7
2.2	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	7
2.3	LES USAGERS	9
2.3.1	<i>Les usagers domestiques</i>	9
2.3.2	<i>Les industriels</i>	10
2.4	LES INSTALLATIONS.....	10
2.4.1	<i>Les réseaux de collecte</i>	10
2.4.2	<i>Les stations de traitement</i>	13
2.5	MODES DE GESTION DU SERVICE.....	15
2.6	ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	17
3	INDICATEURS TECHNIQUES	18
3.1	INDICATEURS REGLEMENTAIRES.....	18
3.2	SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT 2014 DES STATIONS	20
3.2.1	<i>Synthèse des flux traités</i>	20
3.2.2	<i>Synthèse de la conformité</i>	30
3.2.3	<i>Projets en cours</i>	30
3.2.4	<i>Synthèse des consommations électriques des stations</i>	32
3.2.5	<i>Boues et sous-produits</i>	32
3.3	SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT 2014 DES RESEAUX	34
4	PROGRAMME DE TRAVAUX	36
4.1	TRAVAUX REALISES EN 2014	36
5	INDICATEURS FINANCIERS.....	37
5.1	TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2015 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PART COLLECTIVITE)	37
5.2	FACTURES TYPES AU 1 ^{ER} JANVIER 2015.....	39
5.3	ASSIETTE DE LA FACTURATION	42
5.4	REVERSEMENTS DE SURTAXES	43
6	ANNEXES : FICHES DESCRIPTIVES DES STATIONS D'EPURATION	44

ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1 : Carte du territoire de Pontivy Communauté au 1 ^{er} janvier 2014.....	7
Figure 2 : Réseaux de collecte des eaux usées - Schéma de principe	11
Figure 3 : Schéma de fonctionnement d'une station d'épuration à boues activées.....	13
Figure 4 : Répartition de la charge organique (flux en DBO ₅) en entrée de la STEP de Pontivy	23
Figure 5 : Répartition de la charge organique (flux en DCO) en entrée de la STEP de Pontivy.....	23
Figure 6 : Evolution du débit en entrée de la STEP de Pontivy en 2014	25
Figure 7 : Evolution du débit en entrée de la STEP de Pontivy en 2013	25
Figure 8 : By-pass urbain vers le Blavet en 2014 – STEP de Pontivy	26
Figure 9 : By-pass urbain vers le Blavet en 2013 – STEP de Pontivy	26
Figure 10 : Suivi des rejets annuels au by-pass – STEP de Pontivy.....	27
Figure 11 : Répartition annuelle du volume en entrée de la STEP de Pontivy	28
Figure 12 : Evolution du débit total entrant (traité + by-passé) de la STEP de Pontivy	28
Figure 13 : Prix de l'assainissement en € TTC/m ³ pour des factures types de 80 m ³ et 120 m ³	41

Tableaux

Tableau 1 : Population et nombre d'abonnés.....	9
Tableau 2 : Liste des établissements industriels disposant d'une convention de rejet.....	10
Tableau 3 : Linéaire de réseau détaillé par commune	12
Tableau 4 : Capacités et types de traitement des stations d'épuration	14
Tableau 5 : Synthèse des indicateurs	18
Tableau 6 : Saturation organique et hydraulique moyenne des stations d'épuration	20
Tableau 7 : Saturations organique et hydraulique maximales des stations d'épuration.....	21
Tableau 8 : Saturation organique moyenne sur les trois dernières années (2012/2013/2014)	22
Tableau 9 : Charges organiques en entrée de la STEP de Pontivy.....	24
Tableau 10 : Suivi des rejets annuels au by-pass de la STEP de Pontivy	27
Tableau 11 : Débits en entrée de la STEP de Pontivy	29
Tableau 12 : Répartition journalière des volumes entrants de la STEP de Pontivy	29
Tableau 13 : Rendements épuratoires et qualité des rejets	31
Tableau 14 : Consommation électrique des stations d'épuration	32
Tableau 15 : Boues produites – Stations d'épuration à boues activées.....	32
Tableau 16 : Sous-produits.....	32
Tableau 17 : Suivi du curage des lagunes.....	33
Tableau 18 : Entretien des réseaux	34
Tableau 19 : Diagnostic des réseaux	35
Tableau 20 : Programme pluriannuel de travaux.....	37
Tableau 21 : Montant par commune de factures types 80 m ³ et 120 m ³ pour l'année 2015	40
Tableau 22 : Assiette de la facturation.....	42
Tableau 23 : Reversements de surtaxes.....	43

LEXIQUE

A.N.C. : Assainissement Non Collectif. Un logement possède un assainissement non collectif dès que les eaux usées sont traitées par une installation individuelle située sur la parcelle privée.

Capacité de traitement : Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en fonction des paramètres caractéristiques des eaux usées (m³/jour, ou Kg de DBO₅/jour, etc.).

DBO ou DBO₅ : La DBO₅ ou Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours, représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO : Demande Chimique en Oxygène. La DCO permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau, au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation chimique totale. On évalue la quantité d'oxygène (en mg/l), utilisée par les réactions d'oxydation, à partir de la mesure du résidu de réactifs au bout de 2 h. L'oxydation s'effectue à chaud, en milieu acide, en présence d'un excès d'oxydant.

Eaux usées non domestiques : Eaux usées provenant d'un usage non domestique (rejet industriel, ...) nécessitant, pour pouvoir être rejetées dans le réseau d'assainissement de la Collectivité, une autorisation et éventuellement une convention spéciale de déversement.

EH : (ou Eq./Hab) L'équivalent habitant est une unité d'évaluation de la pollution correspondant à celle d'un habitant réel.

MS : (matières sèches boues) Matières résiduelles après déshydratation complète des boues.

MES : Matières en Suspension. La mesure des MES permet d'apprécier la charge solide en suspension d'une eau naturelle ou résiduaire. On évalue le poids sec du résidu, obtenu par filtration de l'échantillon d'eau, après passage à l'étuve à 105 °C.

NTK : Azote KjEDAHL. L'azote se présente sous différentes formes (organique, minérale, réduite ou oxydée). L'azote Kjedaahl est la somme de l'azote organique et ammoniacal.

NGL : Azote global, somme de toutes les formes de l'azote.

Pt : Phosphore Total. Tout comme l'azote, le phosphore favorise l'eutrophisation des eaux. Les développements massifs d'algues génèrent des perturbations significatives des écosystèmes aquatiques et limitent certains usages de l'eau (pêche, navigation, potabilisation d'eau superficielle, etc.).

S.P.A.C. : Service Public d'Assainissement Collectif.

S.P.A.N.C. : Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Taux de raccordement : Pourcentage des clients desservis effectivement raccordés au réseau d'assainissement (Nombre de clients effectivement raccordés / nombre de clients desservis).

Écoulement gravitaire : l'écoulement des eaux dû à une différence des niveaux hydrauliques : l'altitude du point de départ est supérieure à l'altitude du point d'arrivée, l'eau se déplace donc grâce à la force de gravitation d'où son nom.

Refoulement : transfert des effluents dû à une mise sous pression sur le réseau. L'acheminement se fait à l'aide de pompes situées à l'intérieur de stations de pompage.

INDICATEURS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils sont définis par l'arrêté du 2 mai 2007. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Indicateurs descriptifs

Abonnés

- **D201.0** : Nombre d'habitants desservis
- **D204.0** : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Réseau

- **D202.0** : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels

Boues

- **D203.0** : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Indicateurs de performance

Abonnés

- **P201.1** : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
- **P251.1** : Débordements d'effluents chez les usagers
- **P258.1** : Taux de réclamations

Réseau

- **P202.2** : Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- **P252.2** : Points de curage fréquent du réseau
- **P253.2** : Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Gestion financière

- **P256.2** : Durée d'extinction de la dette de la collectivité
- **P207.0** : Montant des actions de solidarité
- **P257.0** : Taux d'impayés sur les factures d'eau

Collecte

- **P203.3** : Conformité de la collecte des effluents
- **P255.3** : Connaissance des rejets au milieu naturel

Boues

- **P206.3** : Boues évacuées selon des filières conformes

Epuration

- **P204.3** : Conformité des équipements d'épuration
- **P205.3** : Conformité de la performance des ouvrages au regard de la réglementation européenne
- **P254.3** : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la police de l'eau

1 Préambule

Avec l'intégration au 1^{er} janvier 2014 des communes de Mûr-de-Bretagne et Saint-Connec, situées dans le département des Côtes-d'Armor, Pontivy Communauté compte 26 communes et environ 49 372 habitants en 2014.

La communauté de communes est compétente depuis le 1^{er} janvier 2006 en matière d'assainissement non collectif. Les compétences assainissement collectif et eau potable ont été transférées au 1^{er} juillet 2011.

Depuis cette date, la communauté de communes exerce de plein droit, à la place de ses 26 communes membres, la compétence assainissement collectif.

C'est donc le service public de l'assainissement collectif (SPAC) de Pontivy Communauté qui a en charge la gestion des réseaux de collecte et des installations de traitement.

Ce service doit répondre à 2 préoccupations majeures :

- Assurer l'hygiène publique
- Protéger l'environnement

En effet, l'assainissement joue un rôle important dans la protection sanitaire des populations. Il permet également d'éviter une dégradation des eaux naturelles qui nous entourent (rivières, lacs, nappes phréatiques).

En répondant à ces enjeux, l'assainissement contribue à la qualité de vie sur notre territoire.

En 2014, le service public d'assainissement collectif de Pontivy Communauté, c'est :

- 17 343 branchements, pour environ 33 000 habitants desservis
- 335 km de réseau de collecte
- 25 stations d'épuration
- 81 postes de relèvement

Le présent rapport répond à l'obligation de transparence, en donnant aux usagers de l'assainissement les informations prévues par l'article L.2224-5 du Code des collectivités territoriales.

Présenté au conseil communautaire lors de sa séance publique du 23 septembre 2015, ce document fera ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres à son conseil municipal.

2 Présentation du service

2.1 Missions du Service

Le service public d'assainissement collectif (SPAC) de Pontivy Communauté a été créé le 1^{er} juillet 2011. Ces principales missions sont les suivantes :

- l'exploitation, la surveillance et l'entretien des réseaux de collecte et des postes de relèvement des eaux usées
- l'exploitation, la surveillance et l'entretien des stations d'épuration
- la surveillance de la qualité du traitement et des rejets des eaux traitées
- les travaux de réhabilitation et d'extension des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées
- la réalisation des nouveaux branchements
- le contrôle des raccordements neufs et existants
- les avis relatifs à l'assainissement dans le cadre des autorisations d'urbanisme
- la facturation et la gestion administrative des abonnés

2.2 Organisation administrative du service

26 communes de Pontivy Communauté sont concernées par le Service Public d'assainissement collectif en 2014.

Figure 1 : Carte du territoire de Pontivy Communauté au 1^{er} janvier 2014



La liste des communes de Pontivy Communauté au 1^{er} janvier 2014 est la suivante :

BREHAN	PLEUGRIFFET
CLEGUEREC	PONTIVY
CREDIN	RADENAC
CROIXANVEC	REGUINY
GUELTAS	ROHAN
GUERN	SAINT-AIGNAN
KERFOURN	SAINT-CONNEC
KERGRIST	SAINT-GERAND
LE SOURN	SAINT-GONNERY
MALGUENAC	SAINT-THURIAU
MUR-DE-BRETAGNE	SAINTE-BRIGITTE
NEULLIAC	SEGLIEN
NOYAL-PONTIVY	SILFIAC

2.3 Les usagers

2.3.1 Les usagers domestiques

Tableau 1 : Population et nombre d'abonnés

Commune	Nombre de logements (INSEE 2011)	Nombre d'habitants (INSEE 2012)	Nombre d'abonnements 2013 à l'assainissement collectif	Nombre d'abonnements 2014 à l'assainissement collectif
Bréhan	1 104	2 385	549	542
Cléguérec	1 684	3 015	664	668
Crédin	737	1 530	327	343
Croixanvec	93	156	4	5
Gueltas	304	523	152	154
Guern	884	1 393	171	173
Kerfourn	403	857	214	215
Kergrist	384	682	161	164
Le Sourn	940	2 108	862	856
Malguénac	876	1 822	386	391
Mûr-de-Bretagne	1 279	2 162	1 375	1 386
Neulliac	763	1 497	323	322
Noyal-Pontivy	1 737	3 808	1 025	1 035
Pleugriffet	661	1 210	254	253
Pontivy	8 176	15 143	7 519	7 536
Radenac	553	1 024	169	170
Réguiny	918	1 896	618	625
Rohan	915	1 718	721	723
Saint-Aignan	473	651	133	134
Sainte-Brigitte	150	178	43	43
Saint-Connec	163	271	58	58
Saint-Gérand	513	1 077	274	274
Saint-Gonnéry	517	1 104	385	390
Saint-Thuriau	875	1 960	628	630
Séglien	495	734	126	127
Silfiac	293	468	74	70
TOTAL	25 890	49 372	17 215	17 287

Le territoire de Pontivy Communauté compte 49 372 habitants et 25 890 logements. Avec 17 287 abonnés au service de l'assainissement collectif, c'est 67 % des habitations qui sont desservies, soit une population estimée à 33 000 habitants.

Les usagers domestiques doivent se conformer aux prescriptions et obligations indiquées dans le règlement de service.

2.3.2 Les industriels

Tout raccordement déversant des eaux usées autres que domestiques au réseau public doit être au préalable autorisé par la Collectivité. Ce raccordement n'est pas une obligation pour la collectivité. En outre pour les entreprises ayant des rejets importants, une convention de déversement précise les modalités juridiques, techniques et financières du déversement, ainsi que les droits et devoirs des parties signataires.

Tableau 2 : Liste des établissements industriels disposant d'une convention de rejet

Commune	Entreprise	Station de traitement	Date de début de la convention	Charge organique max (kg DBO ₅ /j)	Charge hydraulique max (m ³ /j)	
PONTIVY	LE LAVANDIER	Station de Signan Pontivy	1997	12	15	
	COBRAL		2012	80	100	
LE SOURN	SALAISONS CELTIQUES		2013	760	485	
	Gallais Viande (fermeture en 2014)		2013	240	400	
	SOLEVAL		2014	420	350	
	UKL		2014	47	150	
ST THURIAU	ROBICHON		2009	280	350	
NOYAL-PONTIVY	HOUEBINE		2014	120	150	
CLEGUEREC	MOULINS DE ST ARMEL		Station de Pont St-Jean Cléguérec	2001	90	50
CREDIN	HOUEBINE		Station de Kergourio Crédin	2013	31	38
	RVE	2013		49	62	
MUR-DE-BRETAGNE	SFPA	Station de Guernemoulhy Mûr-de-Bretagne	2013	30	60	

2.4 Les installations

2.4.1 Les réseaux de collecte

Les réseaux de collecte ont pour fonction de collecter les eaux usées et de les amener à la station d'épuration, via des canalisations appelées collecteurs. Ce transport se fait le plus souvent par gravité, mais il peut aussi se faire par refoulement, mise sous pression ou sous dépression.

Il existe deux types de réseaux de collecte :

Les réseaux unitaires :

Dans les réseaux unitaires, les eaux usées et eaux pluviales sont regroupées. Ce système est le plus ancien et seuls la commune de Mûr-de-Bretagne et le centre ville historique de Pontivy disposent d'un réseau unitaire. Il présente l'inconvénient des à-coups hydrauliques liés aux flux d'eaux pluviales, ce qui complique la bonne gestion de la station d'épuration et réduit ses performances épuratoires.

Les réseaux séparatifs :

Lorsque les réseaux sont séparatifs, les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées dans 2 réseaux différents. En temps de pluie, les eaux usées ne sont plus mélangées avec les eaux pluviales, et vont toutes en station d'épuration. A l'exception de la commune de Mûr-de-Bretagne et du centre ville historique de Pontivy, l'ensemble des réseaux de collecte est de type séparatif.

Figure 2 : Réseaux de collecte des eaux usées - Schéma de principe

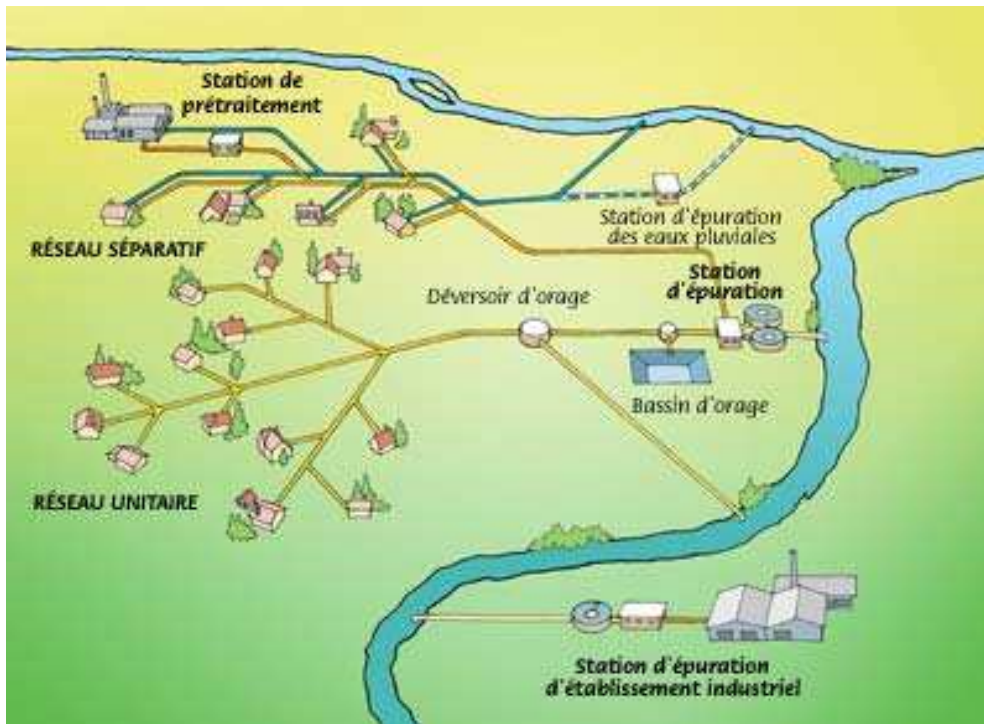


Tableau 3 : Linéaire de réseau détaillé par commune

Communes	Canalisation gravitaire (ml)	Canalisation refoulement (ml)	Poste relèvement (Unité)	Linéaire curé (ml)	Interventions (Unité)
Bréhan	11 000	310	1	-	-
Cléguérec	17 829	1 120	7	2 392	6
Crédin	8 218	338	2	2 210	11
Croixanvec	125	-	-	-	-
Gueltas	3 949	-	-	883	6
Guern	2 145	223	1	790	2
Kerfourn	5 019	488	1	605	1
Kergrist	5 915	388	1	1 033	2
Le Sourn	21 140	1 476	5	5 286	24
Malguénac	8 265	1 286	4	1 920	12
Mûr-de-Bretagne	26 000	1 500	3	500	2
Neulliac	7 931	1 709	4	1 319	3
Noyal-Pontivy	24 725	8 971	9	3 710	10
Pleugriffet	6 305	156	2	1 469	2
Pontivy	107 894	5 748	12	1 777	17
Radenac	3 471	2 299	4	1 248	1
Réguiny	14 449	2 410	6	2 066	3
Rohan	16 115	1 615	5	6 838	30
Saint-Aignan	3 897	270	1	-	-
Sainte-Brigitte	1 364	461	2	311	1
Saint-Connec	2 000	-	-	-	-
Saint-Gérand	6 205	2 515	5	-	-
Saint-Gonnéry	8 719	817	3	2 397	4
Saint-Thuriau	16 406	1 420	2	2 165	6
Séglien	3 843	378	1	1 159	7
Silfiac	2 151	-	-	-	-
TOTAL	335 080	35 898	81	40 078	150

En 2014, 40 kilomètres de réseau ont été curés, soit 12% du réseau gravitaire.

2.4.2 Les stations de traitement

Les stations d'épuration (STEP) sont généralement installées à l'extrémité d'un réseau de collecte, en amont de la sortie des eaux vers le milieu naturel. Pontivy Communauté, dispose de 25 stations d'épuration qui permettent le traitement des eaux usées.

La capacité de traitement cumulée des stations représente 115 830 EH. La station d'épuration de Pontivy représente à elle seule 91 700 EH. Son dimensionnement important est dû à l'importance des rejets industriels. Elle assure également le traitement des eaux usées des communes de Noyal-Pontivy, Le Sourn et Saint-Thuriau.

3 types de traitement, et donc de stations, existent sur le territoire :

Le lagunage : les lagunes d'épuration sont constituées de plans d'eau peu profonds, en général au nombre de trois. Il s'agit d'un dispositif rustique qui assure la dégradation de la matière organique par l'action de micro organismes. Lorsque l'apport d'oxygène se fait par échange avec l'atmosphère ou par photosynthèse des algues de surface, on parle de lagunage naturel. Le traitement peut être complété par des aérateurs pour stimuler l'activité biologique ou diminuer les surfaces. On parle alors de lagunage aéré. Compte tenu de la surface nécessaire, le lagunage est généralement utilisé pour les stations de taille inférieure à 2000 EH.

Les filtres plantés de roseaux : L'épuration est réalisée selon le principe de l'épuration biologique principalement aérobie en milieux granulaires fins à grossiers. Les filtres plantés sont destinés au traitement des eaux usées d'origine domestique pour des capacités de 50 à 1000 EH, voire 2000 EH. Le rôle des roseaux est principalement mécanique, en favorisant l'oxygénation et en évitant le colmatage. Ce système peut être couplé avec un lagunage, notamment lors de travaux de réhabilitation de stations existantes.

Les stations à boues activées : Dans ces procédés, les bactéries se développent dans des bassins alimentés en eaux usées et en oxygène. Les bactéries, en suspension dans l'eau des bassins, sont en contact permanent avec les matières polluantes dont elles se nourrissent. Ces stations permettent de traiter la pollution carbonée, mais aussi une partie de l'azote et du phosphore. Dans tous les cas, la séparation de l'eau traitée et de la masse des bactéries, que l'on appelle boues, se fait dans un ouvrage spécifique appelé "clarificateur".

Figure 3 : Schéma de fonctionnement d'une station d'épuration à boues activées

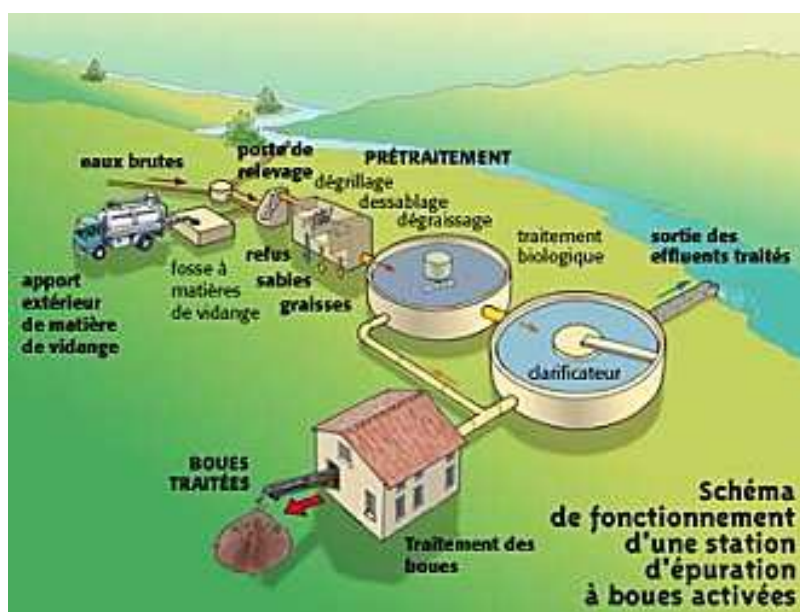


Tableau 4 : Capacités et types de traitement des stations d'épuration

	STEP capacité (EH)	STEP type traitement	Poste de relèvement sur station
BREHAN	1 600	Filtre planté + Lagunage	1
CLEGUEREC	3 100	Boue activée	1
CREDIN bourg	1 200	Filtre planté	1
CREDIN Kergourio	1 850	Filtre planté + Lagunage	1
GUELTAS	400	Lagunage	0
GUERN	350	Lagunage	0
KERFOURN	400	Lagunage	0
KERGRIST	400	Lagunage	0
LE SOURN	Pontivy	Pas de STEP	0
MALGUENAC	1 000	Lagunage	0
MUR-DE-BRETAGNE Pont Alpin	2 500	Boue activée	1
MUR-DE-BRETAGNE Guernemoulhy	1 000	Lagunage	0
NEULLIAC bourg	1 200	Lagunage	1
NEULLIAC Kerrech	90	Filtre planté	0
NOYAL-PONTIVY	Pontivy	Pas de STEP	0
PLEUGRIFFET	600	Filtre planté	1
PONTIVY	91 700	Boue activée	1
RADENAC	Régigny	Pas de STEP	0
REGUINY	3 000	Boue activée	1
ROHAN	1 900	Boue activée	1
SEGLIEN	500	Filtre planté	1
SILFIAC	300	Lagunage	0
ST AIGNAN	500	Lagunage	0
ST AIGNAN – Anse de Sordan	160	Filtre planté	1
ST CONNEC	180	Filtre planté	1
ST GERAND	600	Lagunage	2
ST GONNERY	1 200	Lagunage	0
ST THURIAU	Pontivy	Pas de STEP	0
STE BRIGITTE	100	filtre planté	0
TOTAL	115 830		15

2.5 Modes de gestion du service

Les services publics d'assainissement collectif sont des SPIC (services publics à caractère industriel et commercial). A ce titre, ils doivent présenter un budget annexe, séparé du budget général de la collectivité et équilibré en recettes et en dépenses.

En 2014, 3 modes de gestion différents existent sur le territoire de Pontivy Communauté :

- la régie directe
- la régie avec prestation de service
- l'affermage

Principales caractéristiques des différents modes de gestion :

La régie directe : un service public est dit en régie directe, ou encore exploité en régie, lorsqu'une personne publique se charge de gérer elle-même, à ses risques et périls, en engageant les fonds, les moyens et le personnel nécessaires.

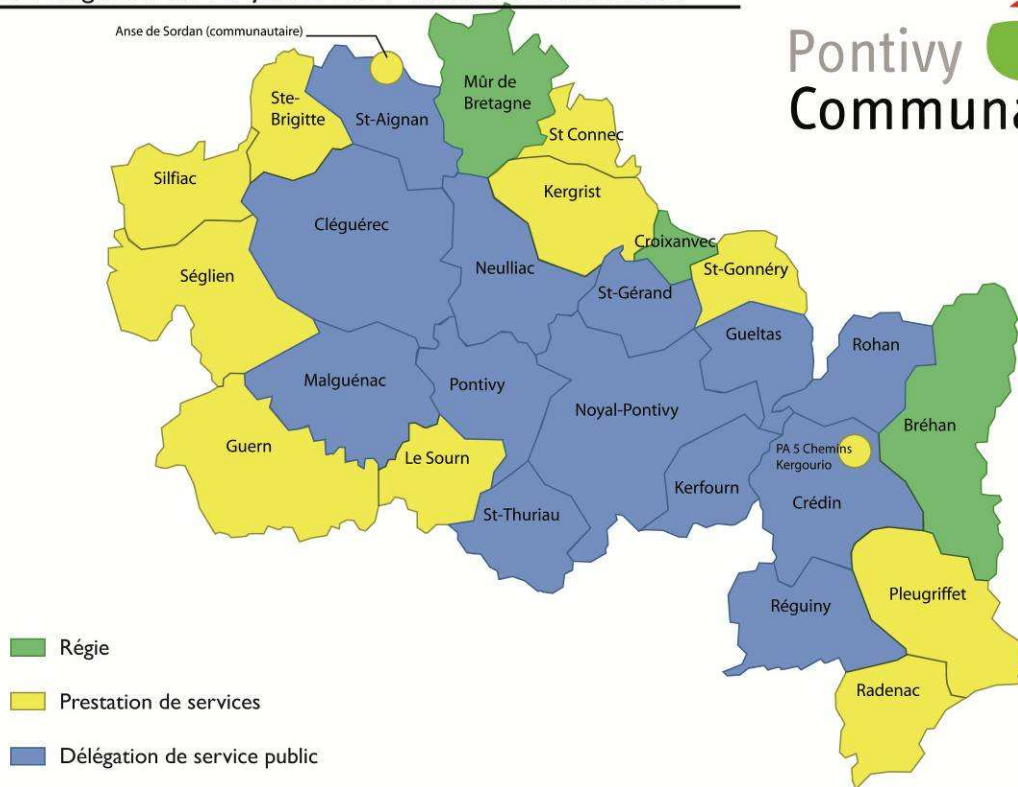
La régie avec prestation de service : par ce mode de gestion, la collectivité fait appel à un ou plusieurs prestataires de services afin de réaliser les missions dont elle a la charge. Le prestataire n'assume pas la gestion du service public à ses risques et périls, il assure l'exploitation pour le compte de la collectivité qui lui verse une rémunération forfaitaire sans intéressement aux résultats.

L'affermage : il s'agit d'un contrat de délégation de service public. La collectivité confie par contrat, à un fermier, la gestion du service public à ses risques et périls, grâce aux ouvrages qu'elle lui remet, moyennant une contrepartie prélevée sur les ressources tirées de l'exploitation du service.

Le tableau ci-dessous reprend les différents modes de gestion au 1^{er} janvier 2014 :

Contrat	Mode de gestion au 1 ^{er} janvier 2014	Dates d'échéance des contrats	Nb abonnés 2014
GUERN KERGRIST LE SOURN PLEUGRIFFET RADENAC SAINT GONNERY SAINTE BRIGITTE SEGLIEN SILFIAC Parc d'Activité des 5 chemins (Crédin) Camping de l'Anse de Sordan	Prestation de service	31/07/2015	2 246
BREHAN	Régie	Convention avec la commune	542
CLEGUEREC	Affermage	31/07/2015	668
CREDIN	Affermage	31/07/2015	343
CROIXANVEC (semi collectif)	Régie	31/07/2015	5
GUELTAS	Affermage	31/07/2015	154
KERFOURN	Affermage	31/07/2015	215
MALGUENAC	Affermage	31/12/2017	391
MUR-DE-BRETAGNE	Régie	31/07/2015	1 386
NEULLIAC	Affermage	31/12/2015	322
NOYAL PONTIVY	Affermage	05/11/2018	1 035
PONTIVY	Affermage	31/07/2014	7 536
REGUINY	Affermage	31/07/2015	625
ROHAN	Affermage	31/07/2015	723
ST AIGNAN	Affermage	30/06/2017	134
ST-CONNEC	Régie	31/07/2015	58
ST GERAND	Affermage	31/01/2018	274
ST THURIAU	Affermage	31/12/2015	630

Modes de gestion au 1er janvier 2014 - Assainissement collectif



2.6 Zonage d'assainissement collectif

Les collectivités doivent délimiter les zones qui relèvent de l'assainissement collectif et celles qui relèvent de l'assainissement non collectif.

Dans les zones d'assainissement collectif, les collectivités ont l'obligation d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet de l'ensemble des eaux collectées. Par contre, dans les zones d'assainissement non collectif, les collectivités doivent seulement assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement.

Toutes les communes disposent d'un zonage d'assainissement. Suite au transfert de la compétence assainissement collectif, c'est désormais Pontivy Communauté qui a en charge la mise à jour du zonage et l'établissement du programme de travaux sur les réseaux d'assainissement. Une démarche intercommunale est garante d'une cohérence dans la délimitation des zones d'assainissement au sein du périmètre géographique.

La délimitation des zones d'assainissement collectif et zones non collectif a été approuvée par délibération sur les communes suivantes :

Commune	Année d'approbation du zonage d'assainissement
BREHAN	2002*
CLEGUEREC	2013
CREDIN	2013
CROIXANVEC	2002
GUELTAS	2009
GUERN	2005
KERFOURN	2008
KERGRIST	1999
LE SOURN	1998
MALGUENAC	2006
MUR-DE-BRETAGNE	2001
NEULLIAC	2000
NOYAL-PONTIVY	2012
PLEUGRIFFET	2005
PONTIVY	2005
RADENAC	2005
REGUINY	2002*
ROHAN	2006
SAINT AIGNAN	2003
SAINT-CONNEC	-
SAINT GERAND	2005
SAINT GONNERY	1997
SAINT THURIAU	1999
SAINTE BRIGITTE	2012
SEGLIEN	2012
SILFIAC	2002

*projet de révision 2015

3 Indicateurs techniques

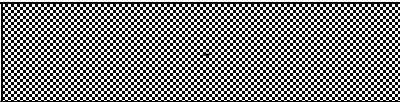

En application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) de décembre 2006 et de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les collectivités doivent présenter des indicateurs de performance.

En ce qui concerne l'assainissement collectif, 19 indicateurs doivent être renseignés. Ces indicateurs sont présentés dans le tableau suivant :

3.1 Indicateurs réglementaires

Tableau 5 : Synthèse des indicateurs

n° indicateur	Libellé	Valeur
D201.0	Nombre d'habitants desservis	33 000
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	cf. page 39
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	11
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonne Matière Sèche)	670,27
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	
P258.1	Taux de réclamations	
P202.2	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	
P207.0	Montant des actions de solidarité	0

P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	70%
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	<i>Cf. tableau n°13</i>
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages au regard de la réglementation européenne	<i>Cf. tableau n°13</i>
P254.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la police de l'eau	<i>Cf. tableau n°13</i>



Indicateurs qui n'ont pu être calculés pour l'année 2014 compte tenu de l'hétérogénéité des modes de gestion et des contrats d'exploitation

3.2 Synthèse du fonctionnement 2014 des stations

3.2.1 Synthèse des flux traités

Le tableau suivant synthétise les données mesurées en 2014 sur la base des résultats de l'autosurveillance. Les charges organiques et hydrauliques de ce tableau correspondent aux moyennes des mesures.

Tableau 6 : Saturation organique et hydraulique moyenne des stations d'épuration

Nom station	Capacité nominale (EH)	Capacité nominale organique (kg/j)	Capacité nominale hydraulique (m ³ /j)	Volume annuel traité (m ³)	Charge organique moyenne (% de la capacité nominale)	Charge hydraulique moyenne (% de la capacité nominale)
Bréhan	1 600	96	240	67 890	53	62
Cléguérec	3 100	186	620	100 284	42	44
Crédin Bourg	1 200	72	351	122 093	34	95
Crédin Kergourio	1 850	111	300	43 297	40	58
Gueltas	400	24	60	39 420	37	180
Guern	350	21	53	12 768	76	66
Kerfourn	400	24	60	37 887	65	173
Kergrist	400	24	60	9 305	73	70
Malguénac	1 000	60	150	32 690	96	47
Mûr-de-Bretagne Pont Alpin	2 500	150	375	174 423	105	127
Mûr-de-Bretagne Guernemoulhy	1 000	60	90	80 665	111	246
Neulliac	1 200	72	180	37 263	32	57
Neulliac Kerrech	90	5	14	4 015	92	79
Pleugriffet	600	36	90	17 885	83	54
Pontivy	92 600	5 500	8 000	2 484 479	54	85
Réguiny	3 000	171	465	120 490	36	71
Rohan	1 900	114	355	107 382	52	84
Saint-Aignan	500	30	75	9 490	22	35
St-Aignan Anse de Sordan	160	10	24	1 680	59	63
Sainte-Brigitte	100	6	15	4 745	23	87
Saint-Connec	180	10,8	27	3 285	26	33
Saint-Gérand	600	36	90	8 575	102	177
Saint-Gonnéry	1 200	72	180	33 215	33	51
Séglien	500	30	75	6 205	28	23
Silfiac	300	18	45	12 775	30	78

Le tableau ci-après présente les charges organiques et hydrauliques en valeur maximale et en valeur percentile 95 (valeur respectée pendant 95% du temps).

Tableau 7 : Saturations organique et hydraulique maximales des stations d'épuration

Nom station	Charge organique maximale (% capacité nominale)		Charge hydraulique maximale (% capacité nominale)		Nb bilans 24H réalisés en 2014
	Max	P95	Max	P95	
Bréhan	53	-	62	-	(1 en 2015)
Cléguérec	73	69	136	107	13
Crédin Bourg	35	-	150	-	2
Crédin Kergourio	74	64	93	93	12
Gueltas	38	-	180	-	1
Guern	76	-	66	-	1
Kerfourn	65	-	173	-	1
Kergrist	73	-	70	-	(1 en 2013)
Malguénac	150	-	60	-	2
Mûr-de-Bretagne Pont-Alpin	269	248	541	481	12
Mûr-de-Bretagne Guernemoulhy	111	-	246	-	1
Neulliac	34	-	294	-	2
Neulliac Kerrech	92	-	79	-	1
Pleugriffet	112	-	61	-	2
Pontivy	396	102	201	128	41
Réguiiny	84	66	183	141	12
Rohan	46	-	51	-	2
Saint-Aignan	22	-	35	-	1
Anse de Sordan	59	-	63	-	(1 en 2013)
Sainte-Brigitte	23	-	84	-	1
Saint-Connec	26	-	33	-	1
Saint-Gérand	102	-	177	-	1
Saint-Gonnéry	36	-	63	-	2
Séglien	28	-	23	-	1
Silfiac	30	-	77	-	1

En 2014, six stations d'épuration présentent des surcharges organiques. Il s'agit des stations suivantes :

- **Malguénac** : la station est en surcharge organique car l'un des deux bilans 24H réalisés présente une charge organique surestimée en raison d'une présence de MES importante liée à un prétraitement partiel.
- **Mûr-de-Bretagne Pont Alpin** : la station est en surcharge organique en moyenne et lors des épisodes de pointe. Cela s'explique notamment par la nature unitaire du réseau de collecte.
- **Mûr-de-Bretagne Guernemoulhy** : la surcharge organique observée sur la station provient d'un dysfonctionnement observé chez un industriel raccordé.
- **Pleugriffet** : les dépassements en charge organique ont lieu lors des épisodes de pointe car en moyenne les charges nominales sont respectées. La station, réhabilitée en 2013, est extensible à 800 EH.
- **Pontivy** : les dépassements en charge organique ont lieu lors des épisodes de pointe car en moyenne les normes de rejet sont respectées. Un programme pluriannuel de réhabilitation du réseau a démarré en 2014 afin de réduire les eaux parasites.
- **Saint-Gérand** : la station est en surcharge organique en moyenne et lors des épisodes de pointe. Des travaux d'augmentation de sa capacité épuratoire sont programmés en 2015.

3.2.1.1 Saturation organique

Le tableau ci-après évalue la saturation organique des stations à partir des bilans des 3 dernières années.

En prenant en compte ces années antérieures, les stations de **Bréhan**, **Malguénac**, **Mûr-de-Bretagne (Pont Alpin)**, **Kergrist**, **Saint-Gérand** et **Pleugriffet** sont concernées par des surcharges organiques. Des travaux ont été réalisés récemment ou sont programmés sur les stations d'épuration suivantes :

- Pleugriffet en 2013 (mise en service en juillet) ;
- Bréhan en 2014 (mise en service en novembre) ;
- Saint-Gérand en 2015 (travaux prévus au 2nd trimestre),
- Malguénac en 2016/2017 (filrière de traitement pas encore définie).

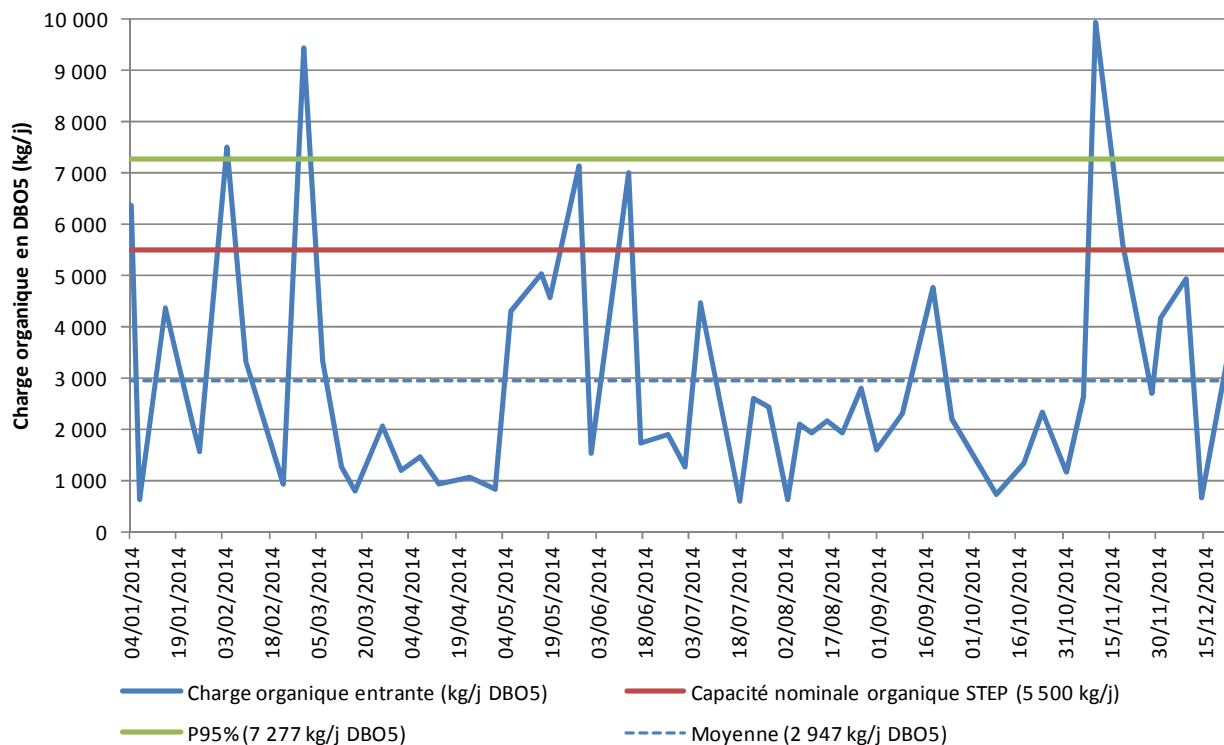
Tableau 8 : Saturation organique moyenne sur les trois dernières années (2012/2013/2014)

Station d'épuration	% saturation organique (2012/2013/2014)
Bréhan	123%
Malguénac	78%
Mûr-de-Bretagne Pont Alpin	77%
Kergrist	72%
Saint-Gérand	70%
Pleugriffet	68%
Neulliac Kerrech	60%
Mûr-de-Bretagne Guernemoulhy	60%
St-Aignan Anse de Sordan	59%
Crédin Kergourio	55%
Kerfourn	55%
Rohan	52%
Saint-Connec	50%
Pontivy	47%
Guern	47%
Crédin Bourg	44%
Neulliac	41%
Cléguérec	41%
Réguiny	36%
Sainte-Brigitte	33%
Saint-Gonnéry	32%
Saint-Aignan	26%
Gueltas	26%
Séglien	21%
Silfiac	20%

CAS PARTICULIER DE LA STATION DE PONTIVY

La station de Pontivy fonctionnait en 2014 pendant 95% du temps (95% des valeurs sur un total de 53 mesures en DBO₅), en deçà de 132% de la capacité nominale, comme l'illustre le graphique ci-après.

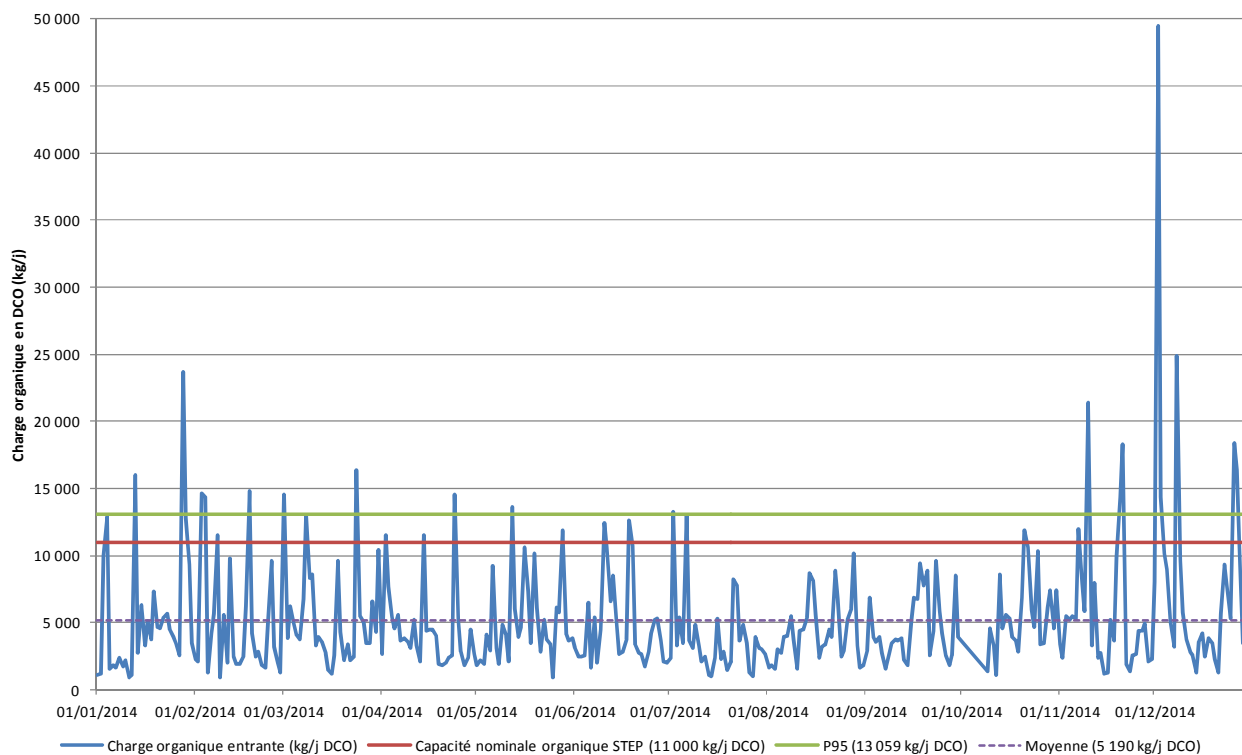
Figure 4 : Répartition de la charge organique (flux en DBO₅) en entrée de la STEP de Pontivy



En moyenne, elle a fonctionné à 53,6% de sa capacité nominale organique en 2014.

La même analyse a été effectuée sur le paramètre DCO (Demande Chimique en Oxygène) qui est suivi quotidiennement. La capacité nominale de la station est de 11 000 kg/j en DCO.

Figure 5 : Répartition de la charge organique (flux en DCO) en entrée de la STEP de Pontivy



La station de Pontivy fonctionnait en 2014 pendant 95% du temps (95% des 357 valeurs en DCO), en deçà de 119% de la capacité nominale, comme l'illustre le graphique ci-dessus.

En moyenne, la station de Pontivy a fonctionné à 47% de sa capacité nominale en DCO.

Le tableau ci-après synthétise les charges en DBO5 et DCO enregistrées en 2014 en entrée de la station d'épuration de Pontivy.

Tableau 9 : Charges organiques en entrée de la STEP de Pontivy

	Flux (kg/j) en DBO ₅		Flux (kg/j) en DCO	
	Kg/j	% cap. nominale	Kg/j	% cap. nominale
Moyenne	2 947	54%	5 190	47%
Minimum	595	11%	879	8
Maximum	9 947	181%	49 436	449%
Ecart-type	2 265	-	4 476	-
Valeur 90%	6 203	113%	10 272	93%
Valeur 95%	7 277	132%	13 059	119%

3.2.1.2 Saturation hydraulique

En considérant les débits moyens sur l'année 2014, cinq stations d'épuration sont en surcharge hydraulique : Gueltas, Kerfourn, Mûr-de-Bretagne (Pont Alpin et Guernemoulhy) et Saint-Gérard.

En considérant les débits maximums, le nombre de stations d'épuration présentant des surcharges hydrauliques ponctuelles est porté à dix : Cléguérec, Crédin bourg, Gueltas, Kerfourn, Mûr-de-Bretagne (Pont Alpin et Guernemoulhy), Neulliac, Pontivy, Réguiny et Saint-Gérard.

Concernant les stations de faible capacité, les mesures de débit sont moins fréquentes et il faut analyser les données sur plusieurs années pour avoir une vision plus précise du fonctionnement.

Le taux de saturation hydraulique d'une station est surtout lié à la sensibilité du réseau aux apports d'eaux parasites de nappes et d'eaux parasites pluviales.

Plusieurs systèmes d'assainissement présentent un réseau sensible aux eaux parasites : Pontivy, Rohan, St-Gonnéry, Crédin bourg, Malguénac, Bréhan, Cléguérec, Réguiny, Saint-Gérard, Kergrist et Mûr-de-Bretagne.

Pour les communes de Saint-Aignan, Neulliac bourg, Gueltas, Silfiac et Saint-Connec, les apports d'eaux parasites sont difficilement estimables au regard du peu de données disponibles.

En nappes hautes par temps sec, seuls les apports d'eaux parasites de nappe apparaissent. C'était le cas de la station d'épuration de Rohan, dont le réseau était très sensible aux apports d'eaux parasites de nappes (77% du débit était constitué d'eaux parasites de nappe) avant les travaux de réhabilitation du réseau en entrée de station début 2010. Une baisse significative des volumes a été observée à la suite de ces travaux. Sur l'année 2014, la charge hydraulique moyenne représente 84% de la capacité nominale de la station d'épuration. Lors de fortes pluies, les problèmes d'eaux parasites (eau de nappe) apparaissent comme en février 2014 où la charge hydraulique a atteint 224% de la capacité nominale de la station.

Concernant les apports d'eaux parasites pluviales, seul un diagnostic de réseau permet de les définir.

Sur Cléguérec, Mûr-de-Bretagne et Saint-Gonnery où le réseau apparaît sensible aux eaux parasites pluviales d'après les débits enregistrés en entrée de station, aucune étude diagnostic n'a été réalisée.

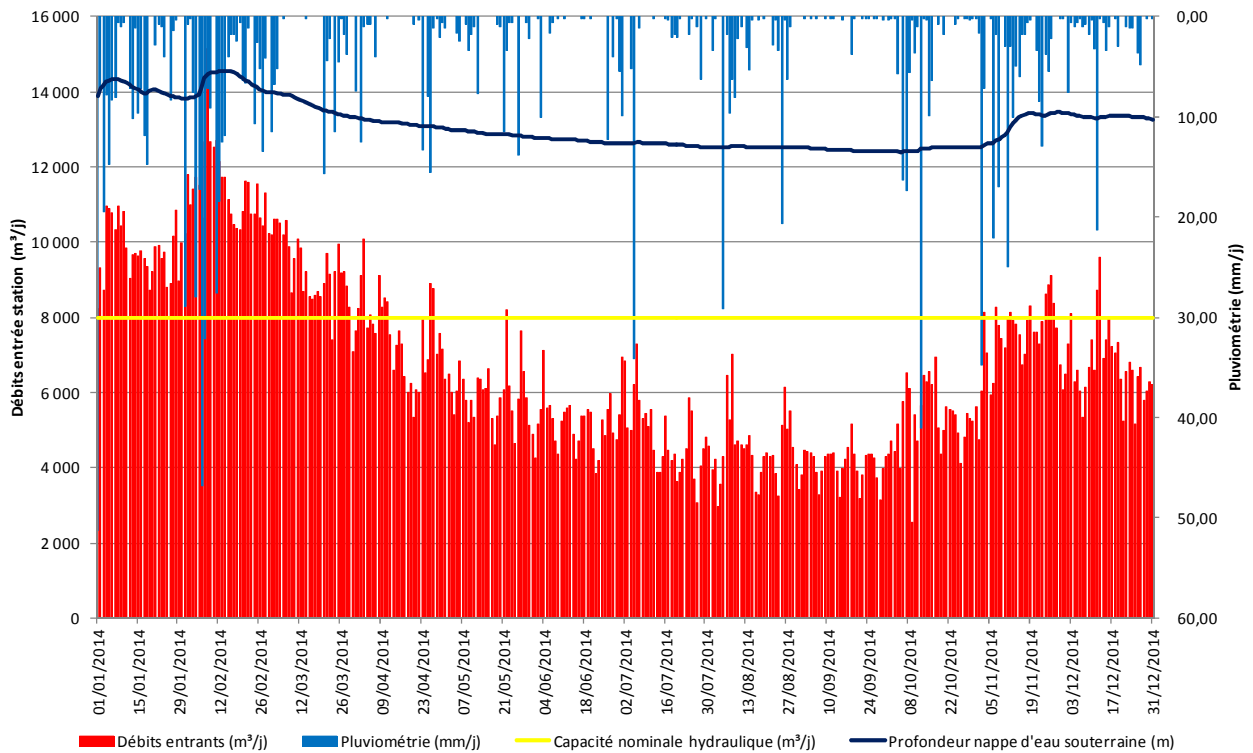
Le réseau de collecte de Mûr-de-Bretagne est particulièrement sensible aux eaux pluviales car une grande partie du réseau est unitaire (42%).

Pour les réseaux datant de plus de 10 ans et où aucun diagnostic n'a été réalisé, une étude serait nécessaire pour quantifier et localiser les eaux parasites : c'est le cas pour les communes de Kergrist, Cléguérec, Mûr-de-Bretagne, Neulliac, Gueltas, et Saint-Aignan.

CAS PARTICULIER DE LA STATION DE PONTIVY

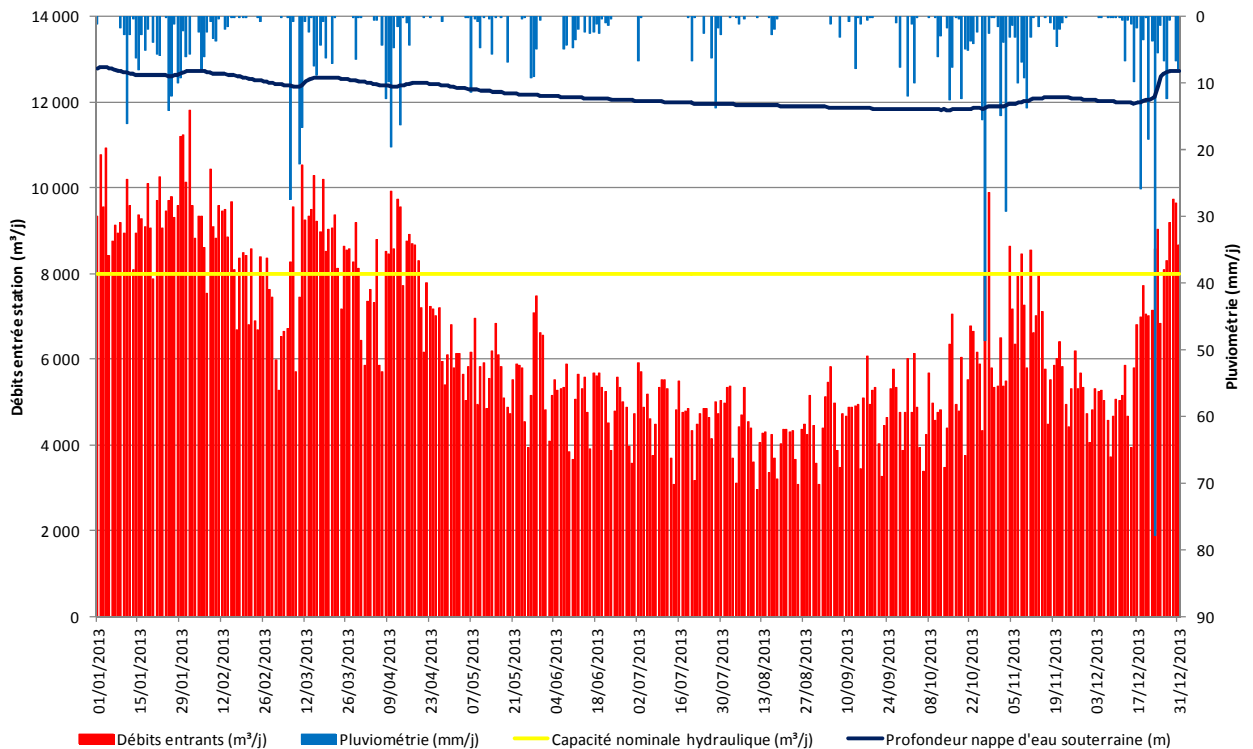
Sur Pontivy, où la surface active est estimée à 20 ha depuis le raccordement de Noyal-Pontivy, le réseau est particulièrement sensible aux eaux parasites pluviales car une partie du réseau est unitaire (environ 5 km).

Figure 6 : Evolution du débit en entrée de la STEP de Pontivy en 2014



En 2014, le débit traité a varié entre 2 546 et 15 149 m³/j. Cependant, ce débit ne prend pas en compte les volumes by-passés au droit des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes ou en entrée de station.

Figure 7 : Evolution du débit en entrée de la STEP de Pontivy en 2013



Sur Pontivy, le by-pass urbain vers le Blavet (trop-plein du bassin tampon) fonctionne suite à des évènements pluvieux importants comme indiqué sur le graphique ci-dessous. Sur l'année 2014, le by-pass a fonctionné durant 111 jours avec un rejet maximum de 9 529 m³/j et une moyenne de 2 406 m³/j. En 2013, le by-pass avait fonctionné pendant 62 jours.

Les by-pass ont lieu uniquement pendant les périodes de nappe haute, soit pour l'année 2014, en janvier, février, mars et novembre.

Une pluviométrie particulièrement élevée en 2014, ainsi que plusieurs épisodes d'inondations sont responsables de l'augmentation des volumes by-passés.

Figure 8 : By-pass urbain vers le Blavet en 2014 – STEP de Pontivy

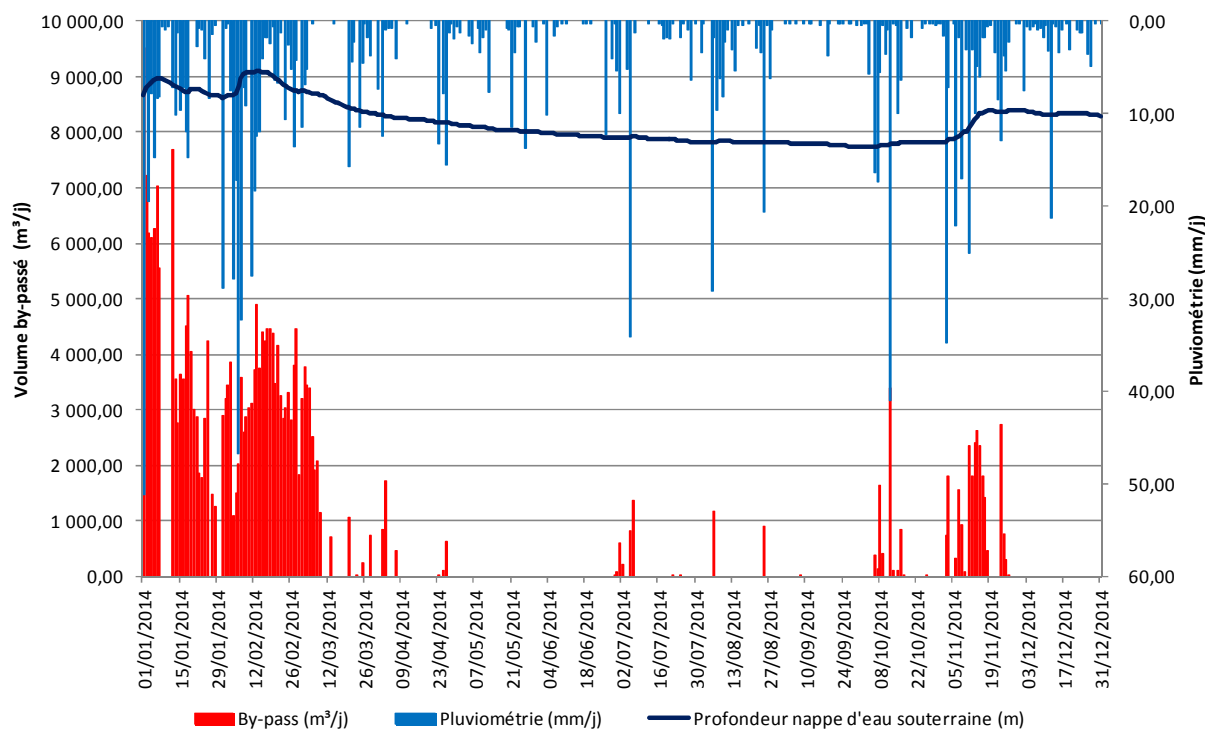
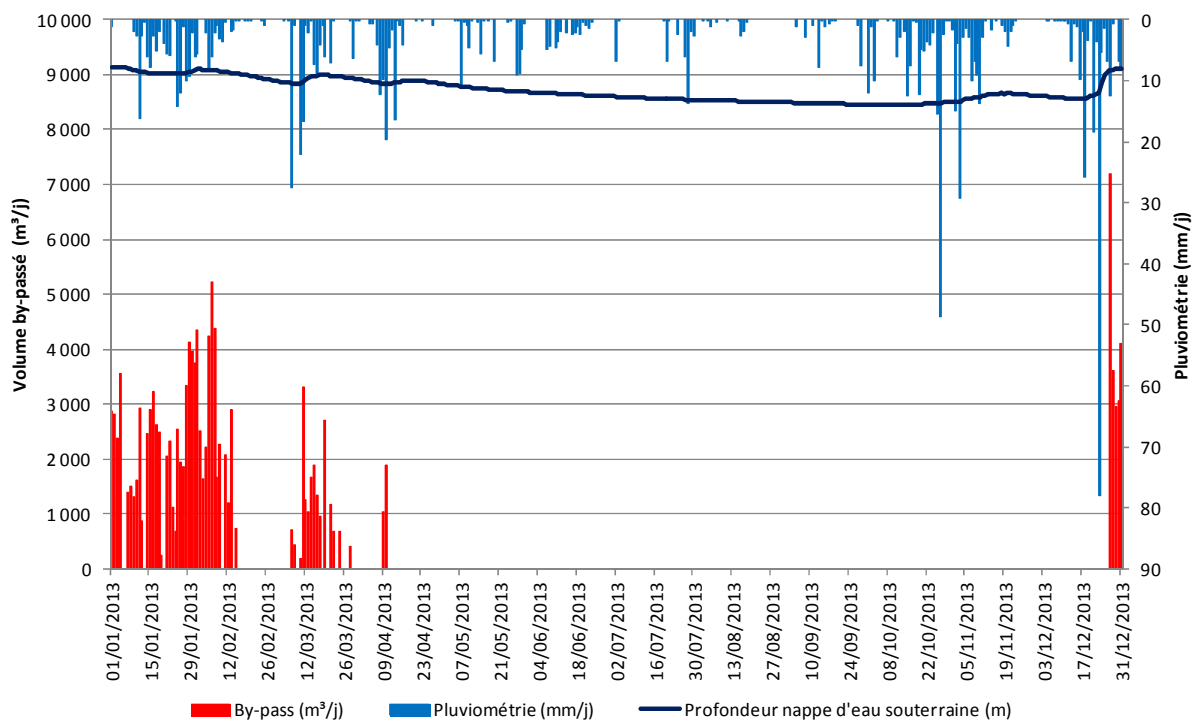


Figure 9 : By-pass urbain vers le Blavet en 2013 – STEP de Pontivy

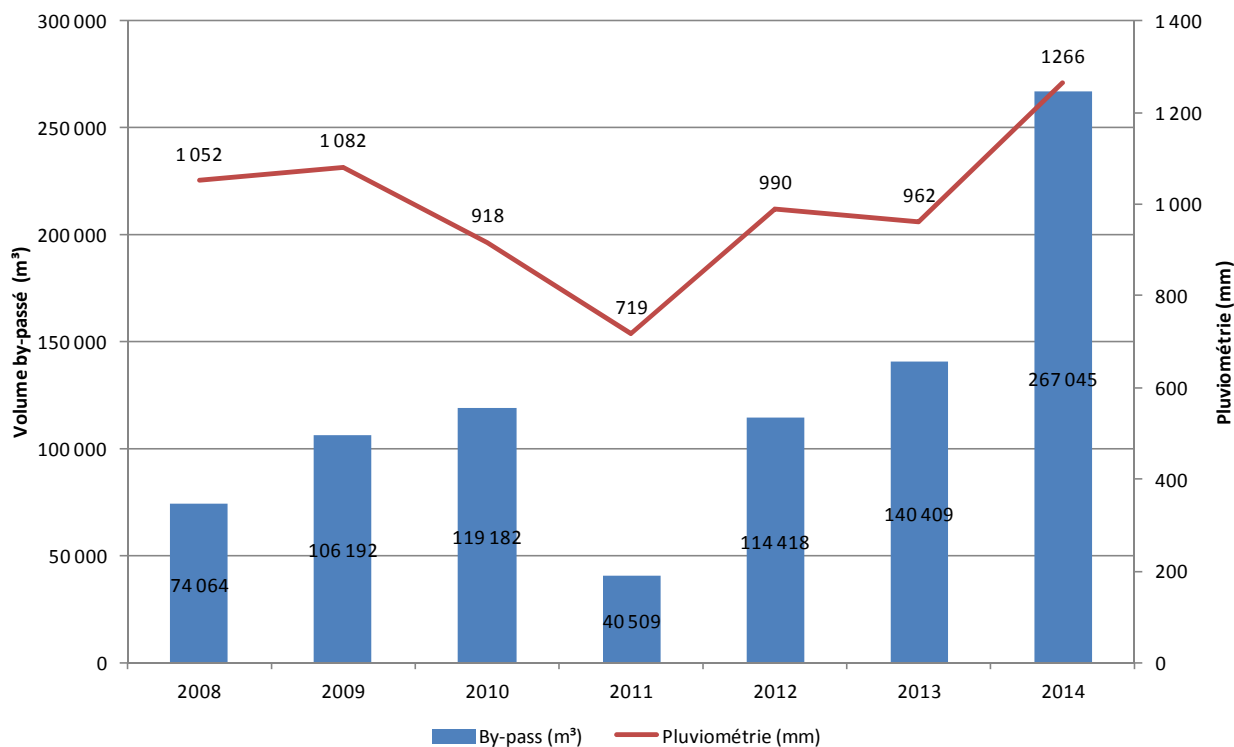


En 2014, le volume total by-passé a été de 267 045 m³, soit un volume supérieur à l'année précédente (140 409 m³ en 2013), avec une pluviométrie plus élevée en 2014 qu'en 2013.

Tableau 10 : Suivi des rejets annuels au by-pass de la STEP de Pontivy

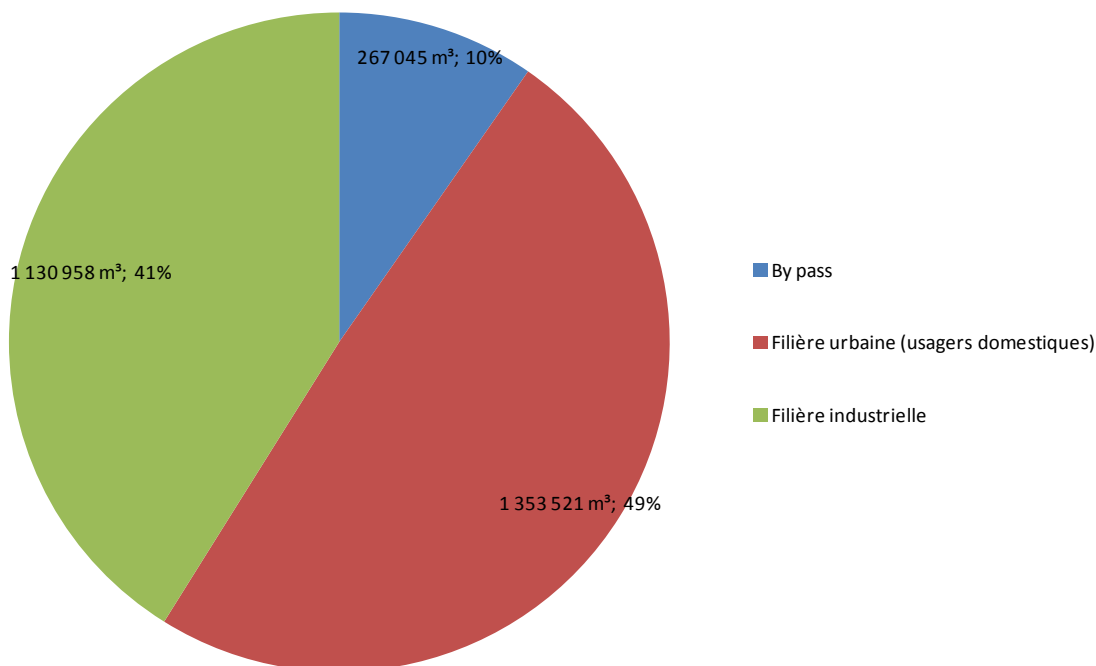
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume by-passé (m ³)	74064	106192	119182	40509	114418	140 409	267 045
Nbre jours de by-pass	-	-	-	16	40	62	111
Pluviométrie annuelle (mm/an)	1052	1082	918	719	990	962	1 266

Figure 10 : Suivi des rejets annuels au by-pass – STEP de Pontivy



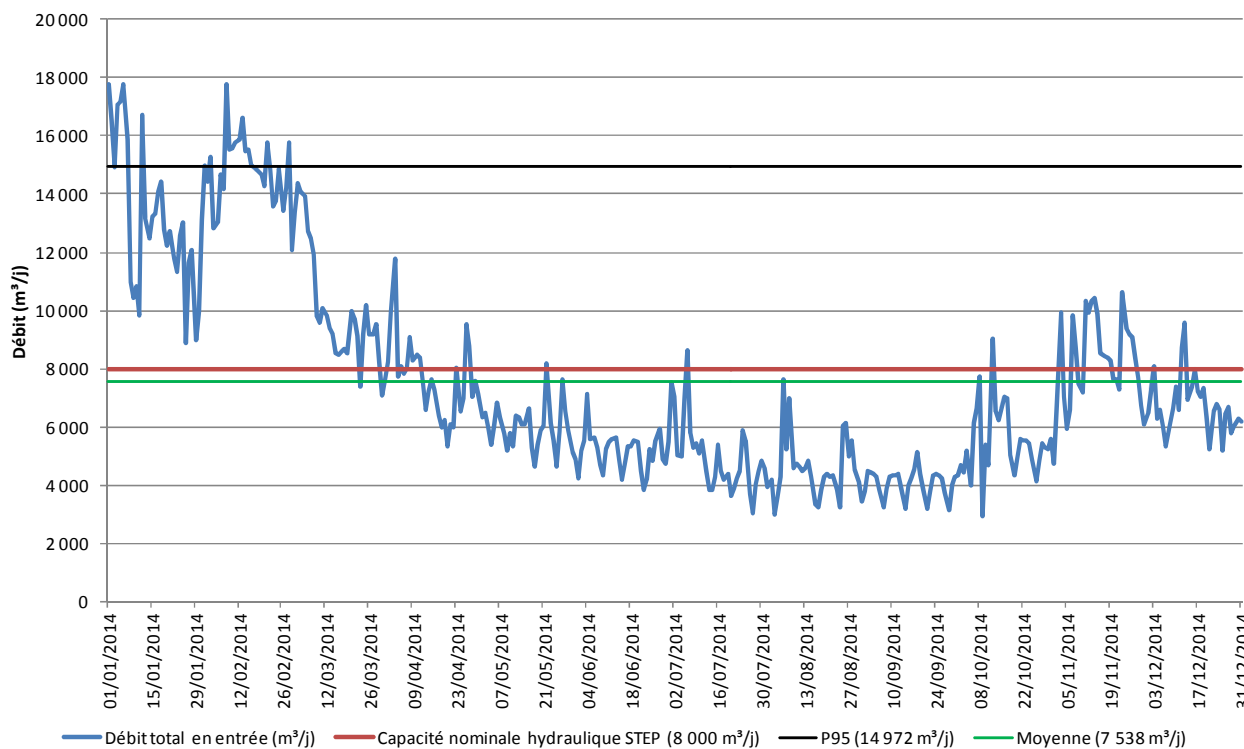
En 2014, la répartition du volume entrant à la station d'épuration de Pontivy est la suivante : 10% pour la sortie du trop-plein après prétraitement (by-pass), 41% pour l'entrée de la filière industrielle et 49% pour l'entrée de la filière urbaine. Le graphique ci-dessous illustre cette situation.

Figure 11 : Répartition annuelle du volume en entrée de la STEP de Pontivy



En additionnant le débit traité et le débit by-passé, le débit arrivant à la station d'épuration est inférieur pendant 95% du temps à 14 972 m³/j, comme l'illustre le graphique ci-après. Des pointes de débit supérieures à 16 000 m³/j (> 200 % de la capacité nominale) peuvent être observées lors d'évènements pluvieux exceptionnels.

Figure 12 : Evolution du débit total entrant (traité + by-passé) de la STEP de Pontivy



Le tableau ci-après synthétise les débits enregistrés en entrée de station d'épuration en 2014.

Tableau 11 : Débits en entrée de la STEP de Pontivy

	Débits A3	By-pass A2	Total A3 + A2
Moyenne m ³ /j	6 807	2 406	7 538
Minimum m ³ /j	2 546	0	2 954
Maximum m ³ /j	15 149	9 529	17 791
Ecart-type m ³ /j	2 379	1 944	3 557
Valeur 95% m ³ /j	10 956	6 146	14 972
Total m ³ /an	2 484 479	267 045	2 751 524

En analysant les rejets sur la semaine, on s'aperçoit que les volumes entrants à la station d'épuration de Pontivy sont moins importants le week-end (en particulier le dimanche) par rapport aux autres jours de la semaine.

Le tableau ci-dessous présente la répartition journalière des volumes en entrée de la station d'épuration en 2014.

Tableau 12 : Répartition journalière des volumes entrants de la STEP de Pontivy

	Volumes (m ³)
Lundi	384 649
Mardi	401 674
Mercredi	414 438
Jeudi	396 976
Vendredi	403 086
Samedi	386 562
Dimanche	364 139

3.2.2 Synthèse de la conformité

Le tableau ci-après présente la qualité de l'effluent traité par station d'épuration. Les concentrations sont exprimées en moyenne annuelle. Les valeurs figurant dans les cases du tableau surlignées en jaune correspondent aux normes de rejet à respecter, définies par arrêté préfectoral pour chaque station d'épuration.

Ces données sont issues des bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'autosurveillance pour chaque station d'épuration.

Sur l'année 2014, plusieurs stations d'épuration présentent un effluent traité non satisfaisant aux niveaux de rejet exigés par les arrêtés préfectoraux : Gueltas, Malguénac, Mûr-de-Bretagne (Pont Alpin), Réguiny et Saint-Aignan Anse de Sordan.

3.2.3 Projets en cours

3.2.3.1 Aménagements de stations d'épuration

Plusieurs stations en surcharge organique vont être aménagées, les études sont en cours, voire pour certaines stations les travaux ont déjà démarré.

Bréhan : La station d'épuration a été réhabilitée en 2014 (mise en service en novembre). Un étage de filtres plantés de roseaux a été créé, les bassins de lagunage existants remplaçant le second étage. La capacité nominale de la station est de 1 600 EH, extensible jusqu'à 2 000 EH.

Crédin Kergourio : La station d'épuration a été réhabilitée en 2013 (mise en service en novembre). Des filtres plantés de roseaux ont été installés en amont des lagunes existantes afin de porter la capacité nominale de traitement à 1 850 EH.

Croixanvec : Un système d'assainissement semi-collectif, de type microstation suivie d'un lit d'infiltration, a été mis en œuvre début 2014. La capacité de traitement est de 25 EH.

Malguénac : Une étude préalable à l'extension de la station d'épuration a été réalisée en 2010. Celle-ci prévoit la mise en œuvre d'une filière à disque biologique en tête suivie d'une lagune de finition. La capacité de la future station sera de 900 EH. Une mise à jour de l'étude réglementaire loi sur l'eau est prévue en 2015 afin de prendre en considération la présence d'une espèce sensible dans le milieu naturel récepteur, la Mulette Perlière.

Pleugriffet : La station d'épuration a été réhabilitée en 2013 (mise en service en juillet). La filière de traitement est de type filtres plantés de roseaux, avec mise en œuvre de mesures compensatoires pour l'infiltration des eaux traitées (fossés d'infiltration et bassins de lagunage à macrophyte). La capacité de traitement de la nouvelle station est de 600 EH, extensible à 800 EH.

Réguiny : La station a été modernisée en 2014 (mise en service en novembre). Les travaux ont consisté à installer une déphosphatation et à créer une unité de traitement des boues et stockage.

Saint-Gérand : Des travaux d'extension de la station sont prévus en 2015. La capacité nominale de la nouvelle station sera portée à 1 000 EH. La solution retenue consiste à mettre en œuvre un premier étage de traitement par filtres plantés de roseaux dont le rejet s'effectuera dans le lagunage existant, qui fera office de deuxième étage de traitement.

3.2.3.2 Réduction des eaux parasites

Mûr-de-Bretagne : Des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement ont été réalisés en 2014 sur la Rue du Bois. Le linéaire concerné est de 450 mètres avec la reprise de 26 branchements associés.

Noyal-Pontivy : un programme de réhabilitation des réseaux sur trois ans a été engagé depuis 2010. La troisième et dernière tranche de travaux doit démarrer en 2015.

Pontivy : Suite au diagnostic du réseau d'assainissement réalisé par la SAUR, un programme de travaux pour la réduction des eaux parasites a été engagé. Les premiers travaux de réhabilitation ont démarré en 2014.

Tableau 13 : Rendements épuratoires et qualité des rejets

Nom station	DBO ₅						DCO						MES						NTK						NGL						Pt						Conformité
	C (mg/l)		R (%)		F (kg/j)		C (mg/l)		R (%)		F (kg/j)		C (mg/l)		R (%)		F (kg/j)		C (mg/l)		R (%)		F (kg/j)		C (mg/l)		R (%)		F (kg/j)								
Bréhan	13	35	96	74	1,9	6,7	97	120	89	86	13,9	26,1	10	150	97	93	1,4	9	28	40	63	56	4,0	10,6	-	-	-	-	-	-	15	-	65	-	2,2	Oui	
Cléguélec	3,2	20	98,8	70	0,91	12,4	26,1	65	95,7	75	6,62	40,3	4,4	30	98,5	90	1,1	18,6	2,4	-	96,7	-	0,56	-	3,7	15	94,6	70	0,91	-	0,8	2	88,1	80	0,26	-	Oui
Crédin Bourg	6,5	25	92,0	85	1,94	-	28,5	90	89,1	80	9,07	-	15	30	93	85	2,91	-	10,5	15	76,3	50	2,16	-	26,32	-	18,2	-	8,24	-	2,84	-	40,3	-	0,98	-	Oui
Crédin Kergourio	16,0	40	95,0	-	2	12	82,7	120	88	-	11	36	28,2	120	93	-	4	36	8,4	40	86	-	1,2	10	9,4	-	84	-	1,3	-	3,4	8	71	-	0,5	2	Oui
Gueltas	23,0	-	65,8	-	3,0	-	110,0	-	28	60	14	-	57,0	120	3,4	-	7,4	-	23	40	4,5	-	3	-	23,5	-	9,7	-	3,1	-	2,9	15	-	-	0,4	-	Non
Guern	3	35	99,3	60	0,1	-	21	-	97,7	60	0,74	-	2	-	99,5	50	0,07	-	3,6	-	96	-	0,13	-	4,75	-	94,7	-	0,17	-	0,85	-	91,1	-	0,03	-	Oui
Kerfourm	21	-	88,4	-	1,81	-	155	-	60,1	60	13,33	-	120	-	55,7	-	10,32	-	41	-	14,6	-	3,53	-	41,61	-	13,3	-	3,58	-	7	-	30,3	-	0,6	-	Oui
Kergrist	3	35	99,3	-	0,13	-	40	-	95,2	60	1,68	-	19	-	92,4	-	0,8	-	18	-	85,7	-	0,76	-	18,3	-	85,6	-	0,77	-	4,8	-	65,7	-	0,2	-	Oui
Malguénac	9	40	98,3	-	0,72	6	103,5	120	78,8	60	8,12	18	130	120	74,8	-	9,86	18	38,5	40	68,1	-	3,14	2,1	38,98	-	67,8	-	3,17	-	6,2	-	60,6	-	0,5	-	Non
Mûr-de-Bretagne Pont Alpin	56,5	20	68	95	51	7,5	127,1	90	71	90	114	33,75	106	30	71	95	95	11,25	-	10	-	-	-	13,9	-	52	-	12,4	-	4,4	2	49	-	1,9	-	Non	
Mûr-de-Bretagne Guernemoulhy	15	40	95	-	0,12	-	59,2	120	91	-	0,12	-	30	120	93	-	0,24	-	16	40	76	-	0,13	-	17,6	-	74	-	0,14	-	3,5	8	30	-	0,03	-	Oui
Neulliac	14,4	40	88,2	-	2,84	-	114	120	58,4	60	20,24	-	59	120	50,8	-	11,82	-	30,1	40	33,9	-	4,27	-	31,6	-	-	-	-	-	6,68	-	-	-	1,03	-	Oui
Neulliac Kerrech	3	-	99,3	60	-	-	20	-	97,6	60	-	-	2	-	99,2	50	-	-	6	-	-	-	-	-	27,2	-	-	-	-	-	2,4	-	-	-	-	-	Oui
Pleugriffet	5,55	20	99,1	90	0,3	2,4	39	90	96,4	90	2,1	10,8	18,5	30	95,7	90	0,96	3,6	21,05	-	83	-	1,15	-	27,97	55	77,5	-	1,52	-	3,68	15	76,7	-	0,2	-	Oui
Pontivy	3,06	25	98,9	97	18,86	175	19,08	90	96,3	94	117	630	2,73	30	98,9	95	18,28	210	1,033	10	97,1	93	10,45	70	2,15	20	96,3	85	13,04	140	0,28	2	96,3	90	1,65	35	Oui
Réguiny	3,14	25	97,7	95	1,11	9	24,5	90	92,6	94	7,99	32	4,05	30	97,3	97	1,42	11	3,82	7,5	92,9	91	1,35	2,7	6,23	15	88,4	91	2,25	5	4,12	1	45,6	94	1,26	0,4	Non
Rohan	3,50	25	99	60	0,51	-	36,50	90	96,1	60	5,22	-	7,50	30	98,4	50	1,12	-	5,45	10	94,6	-	0,82	-	7,61	20	92,7	-	1,08	-	0,85	2	93	-	0,12	-	Oui
Saint-Aignan	20	40	90,6	-	0,62	-	103	120	83,4	60	3,22	-	10	120	95,3	-	0,31	-	18,5	25	79,4	-	0,58	-	19,22	-	78,6	-	0,6	-	3,2	-	-	-	0,1	-	Oui
Saint-Connec	3	35	99	-	0,02	-	48	-	94	-	0,38	-	7	-	98	-	0,06	-	7	-	92	-	0,06	-	41,8	-	54	-	0,33	-	6,1	-	35,0	-	0,05	-	Oui
Anse de Sordan*	160	35	57,9	60	2	-	350	-	47	60	5	-	72	-	70	50	1	-	150	-	4	-	2,3	-	152,1	-	-1	-	2,4	-	11,2	-	38	-	0,2	-	Non
Sainte-Brigitte	7,5	35	93,2	60	0,09	-	36	-	89,7	60	0,46	-	47	-	57,3	50	0,59	-	4,3	-	93,4	-	0,05	-	5,08	-	-	-	-	-	2,3	-	67,6	-	0,03	-	Oui
Saint-Gérard	3	40	96,9	-	1,14	-	41	120	79	60	15,54	-	10	120	90,5	-	3,79	-	15,5	-	85,2	-	5,87	-	15,58	-	37,7	-	5,91	-	2,66	-	24,5	-	1,01	-	Oui
Saint-Gonnéry	21	35	92,8	60	1,62	-	145,0	120	79	60	11,28	-	15,5	120	94,3	50	1,31	-	18,2	40	83,2	-	1,65	-	18,62	-	83,2	-	-	-	4,88	15	59,2	-	0,42	-	Oui
Séglien	4	25	99	93	0,08	1,9	45	125	95,2	86	0,94	9,4	5	35	98,7	94	0,1	2,6	8,8	20	90,2	-	0,18	1,5	62,42	-	30,5	-	1,3	-	5,7	-	46,3	-	0,12	-	Oui
Silfiac	7,5	35	95,1	60	0,26	-	40	-	90,5	60	1,39	-	12	-	96,7	50	0,42	-	8,8	-	79	-	0,31	-	9,22	-	-	-	-	-	2,42	-	62,2	-	0,08	-	Oui

* Pour ces stations, il s'agit des résultats de 2013 car il n'y a pas eu de bilans 24h réalisés en 2014 (fréquence d'auto-surveillance : 1 bilan/2ans)

■ norme
□ mesure moyenne

3.2.4 Synthèse des consommations électriques des stations

Les données présentées dans le tableau ci-dessous concernent uniquement les stations d'épuration renseignées (stations de type boues activées).

Tableau 14 : Consommation électrique des stations d'épuration

Nom station d'épuration	Consommation électrique (kwh)				Variation (%)
	2011	2012	2013	2014	
Cléguérec	133 825	134 175	116 297	125 151	7,61%
Mûr-de-Bretagne	-	-	145 500	146 000	0,34%
Pontivy	2 021 533	1 874 814	2 198 171	1 942 589	-11,63%
Réguiny	56 726	60 108	66 140	75 648	14,38%
Rohan	65 170	68 005	61 970	73 418	18,47%

Sur l'année 2014, les consommations électriques sont à la hausse hormis pour la station de Pontivy où la consommation a baissé de plus de 11%.

3.2.5 Boues et sous-produits

Les données présentées dans les tableaux ci-dessous concernent uniquement les stations d'épuration à boues activées.

Tableau 15 : Boues produites – Stations d'épuration à boues activées

Nom station d'épuration	Boues			
	Volume évacué (m ³)	Siccité moyenne (%)	Tonnage MS (T)	Destination
Cléguérec	990	1,86	18,41	Epandage
Mûr-de-Bretagne	885	1,64	14,51	Epandage
Pontivy	3 784	16,01	605,89	Epandage (3 489 m ³) Compostage (295 m ³)
Réguiny	1 112	1,48	16,46	Epandage
Rohan	773	1,94	15,00	Epandage

Tableau 16 : Sous-produits

Nom station d'épuration	Sous-produits			Destination
	Refus dégrillage (kg)	Graisses (m ³)	Sables (m ³)	
Cléguérec	1 760	8	4	Décharge/Incinération/Décharge
Mûr-de-Bretagne	7 000	-	12	Décharge
Pontivy	8 000	-	-	Décharge
Réguiny	-	-	-	-
Rohan	883	9	-	STEP et centre de traitement

Aucune station d'épuration par lagunage naturel n'a fait l'objet d'un curage en 2014.

Tableau 17 : Suivi du curage des lagunes

Communes	Date mise en service	Bathymétrie réalisée		Curage réalisé		Observations	Bathymétrie à réaliser	Curage à réaliser	Responsable	à réaliser à court terme par Pontivy Communauté
		Date	Bassin	Date	Bassin					
Bréhan	1993	mars 2011	n°1, 2 et 3	2011	n°1	1 615 m³ de boues évacuées	-	-	Pontivy Communauté	-
				2013	n°2 et n°3	1 000 m³ de boues évacuées				
Crédin bourg	1993	décembre 2012	n°1 et 2	2013	n°1 et 2	1 700 m³ de boues évacuées	-	-	SAUR 2 curages au contrat	-
Crédin Kergourio	1997	novembre 2010	n°1, 2 et 3	2011	n°1	2 240 m³ de boues évacuées	-	-	Pontivy Communauté	-
					n°2	640 m³ de boues évacuées				
Gueltas	1996	mai-15	n°1, 2 et 3	2010	n°1	Taux d'envasement bassin n°1 : 20 % Taux d'envasement bassin n°2 : 26 % Taux d'envasement bassin n°3 : 22%	-	2017	STGS 1 bathymétrie au contrat	-
Guern	1995	mai-15	n°1, 2 et 3	mars 2011	n°1	Taux d'envasement bassin n°1 : 18 % Taux d'envasement bassin n°2 : 26 % Taux d'envasement bassin n°3 : 24%	-	Bassin n°2 et 3	Pontivy Communauté	Curage des bassins n°2 et n°3
Kerfourm	1999	mai 2015	n°1, 2 et 3	2010	n°1	Taux d'envasement bassin n°1 : 25 % Taux d'envasement bassin n°2 : 32 % Taux d'envasement bassin n°3 : 28%	-	Bassins n°1, 2 et 3	Pontivy Communauté	Curage des bassins n°1, 2 et n°3
Kergrist	1999	mai-15	n°1, 2 et 3	-	-	Taux d'envasement bassin n°1 : 19 % Taux d'envasement bassin n°2 : 19 % Taux d'envasement bassin n°3 : 16%	-	2018	Pontivy Communauté	-
Malguénac	1992	-	-	mars 2009	n°1 et 2	-	-	-	STGS Bathymétrie et curage inclus dans le contrat	curage du bassin 3 à prévoir en 2015/2016 avant fin du contrat (à la charge du délégataire) + nouveau curage du bassin n°1 et 2 (reconversion des lagunes)
Mûr-de-Bretagne	1990	juil-14	n°1, 2, 3 et 4	-	-	Taux de remplissage bassin n°1 : 28,8% Taux de remplissage bassin n°2 : 33,9% Taux de remplissage bassin n°3 : 20,9% Taux de remplissage bassin n°4 : 21,3%	-	Bassins n°1 et 2	Pontivy Communauté	Curage des bassins n°1 et 2 à prévoir
Neulliac bourg	1991	janvier 2013	n°1 et n°2	avr-15	n°1	870 m³ de boues évacuées	-	-	SAUR Curage du bassin n°1 au contrat à partir d'un taux d'envasement de 30%	-
Pleugriffet	1993	-	-	septembre 2009	n°1	745 m³ de boues évacuées	-	-	Pontivy Communauté	-
				sept-13	n°1, n°2 et n°3	800 m³ de boues évacuées				
Saint-Aignan	1992	janvier 2013	n°1 et n°2	1992	-	Taux de remplissage bassin n°1 : 23% Taux de remplissage bassin n°2 : 23%	-	à la charge de Pontivy Communauté	SAUR 1 bathymétrie au contrat	Curage des bassins n°1 et n°2
Saint-Gérand	1993	novembre 2009	n°1 et 2	mars 2012	n°1	1 500 m³ de boues évacuées	-	-	SAUR Bathymétrie et curage inclus dans le contrat	curage des bassins 2 et 3 à prévoir (en théorie à la charge du délégataire)
Silfiac	2003	juil-14	n°1, 2 et 3	-	-	Taux de remplissage bassin n°1 : 23,6% Taux de remplissage bassin n°2 : 22,8% Taux de remplissage bassin n°3 : 17,2%	-	Bassins n°1, 2 et 3	Pontivy Communauté	Curage des bassins n°1, 2 et 3
St-Gonnelly	1997	juil-14	n°1, 2 et 3	-	-	Taux de remplissage bassin n°1 : 26% Taux de remplissage bassin n°2 : 18% Taux de remplissage bassin n°3 : 18%	Bassins n°1, 2 et 3	Bassin n°1	Pontivy Communauté	Curage du bassin n°1

3.3 Synthèse du fonctionnement 2014 des réseaux

Tableau 18 : Entretien des réseaux

Communes	Canalisation gravitaire (ml)	Canalisation refoulement (ml)	Poste relèvement (Unité)	Linéaire curé (ml)	Interventions (Unité)
Bréhan	11 000	310	1	-	-
Cléguérec	17 829	1 120	7	2 392	6
Crédin	8 218	338	2	2 210	11
Croixanvec	125	-	-	-	-
Gueltas	3 949	-	-	883	6
Guern	2 145	223	1	790	2
Kerfourn	5 019	488	1	605	1
Kergrist	5 915	388	1	1 033	2
Le Sourn	21 140	1 476	5	5 286	24
Malguénac	8 265	1 286	4	1 920	12
Mûr-de-Bretagne	26 000	1 500	3	500	2
Neulliac	7 931	1 709	4	1 319	3
Noyal-Pontivy	24 725	8 971	9	3 710	10
Pleugriffet	6 305	156	2	1 469	2
Pontivy	107 894	5 748	12	1 777	17
Radenac	3 471	2 299	4	1 248	1
Réguiny	14 449	2 410	6	2 066	3
Rohan	16 115	1 615	5	6 838	30
Saint-Aignan	3 897	270	1	-	-
Sainte-Brigitte	1 364	461	2	311	1
Saint-Connec	2 000	-	-	-	-
Saint-Gérand	6 205	2 515	5	-	-
Saint-Gonnéry	8 719	817	3	2 397	4
Saint-Thuriau	16 406	1 420	2	2 165	6
Séglien	3 843	378	1	1 159	7
Silfiac	2 151	-	-	-	-
TOTAL	335 080	35 898	81	40 078	150

Sur l'année 2014 et pour l'ensemble du territoire de Pontivy Communauté, 40 078 mètres linéaires de réseaux ont été curés, soit 12% du réseau gravitaire.

Diagnostic des réseaux

Les études diagnostics permettent de vérifier l'état des réseaux d'assainissement, et notamment de quantifier et de localiser les apports d'eaux claires parasites.

La tableau suivant précise si ce type d'étude a été réalisé et la date de réalisation.

Tableau 19 : Diagnostic des réseaux

Commune	Diagnostic	Année
Bréhan	oui	2001
Cléguérec	non	
Crédin Bourg	oui	2008
Crédin Kergourio	oui	2010
Croixanvec	non	
Gueltas	non	
Guern	non	
Kerfourn	oui	2010
Kergrist	non	
Malguénac	oui	2007
Mûr-de-Bretagne	non	
Neulliac	non	
Neulliac Kerrech	non	
Noyal Pontivy	oui	2004
Pleugriffet	oui	2008
Pontivy	oui	2013
Radenac	non	
Réguiny	oui	2009
Rohan	oui	2012
Saint-Aignan	non	
Sainte-Brigitte	non	
Saint-Connec	non	
Saint-Gérand	oui	2007
Saint-Gonnéry	non	
Saint-Thuriau	non	
Séglien	non	
Silfiac	non	

4 Programme de travaux

4.1 Travaux réalisés en 2014

Les principaux travaux réalisés en 2014 sont les suivants :

Extension de la station d'épuration de Bréhan :	483 075 € HT
Modernisation de la station d'épuration de Régigny :	767 767 € HT
Renouvellement du réseau assainissement de la rue du Bois à Mûr-de-Bretagne :	35 000 € HT
Réhabilitation du réseau assainissement selon diagnostic à Pontivy – année 1 :	597 418 € HT
Travaux STEP de Pontivy (couvertures des silos à boues + modifications VRD) :	64 961 € HT

Tableau 20 : Programme pluriannuel de travaux

Commune	Opération		2014	2015	2016	2017	2018
	type	projet					
Bréhan	station d'épuration	Travaux d'extension de la station d'épuration	480 000 €				
	extension des réseaux	Zone d'activité et centre de soins de Penn Ker					
Credin bourg	extension de réseau	raccordement du lotissement la cité (15 branchements)	86 000 €				
Guern	extension de réseau	raccordement du village du Pradigo (45 branchements)	400 640 €				
Malguenac	station d'épuration	Réhabilitation de la station		560 000 €			
	extension des réseaux	Raccordement du hameau de Botcouric		57 000 €			
Mûr de Bretagne	réhabilitation de réseau	Renouvellement réseau rue du Bois - tranche 3/3	35 000 €				
	réhabilitation de réseau	pose de boîtes de branchements suite mise en séparatif		20 000 €			
Noyal Pontivy	réhabilitation de réseau	Réhabilitation réseau divers rues (Braille, Lilas et Rescourio)		200 000 €			
Pontivy	réhabilitation de réseau	Réhabilitation du réseau selon diagnostic - travaux année 1	597 418 €				
	réhabilitation de réseau	Réhabilitation du réseau selon diagnostic - travaux année 2		1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
	station d'épuration	Amélioration du prétraitement		150 000 €			
Réguiny	station d'épuration	Travaux de modernisation de la station d'épuration	767 767 €				
Silfiac	extension de réseau	raccordement du hameau de kerjoseph			174 000 €		
Saint Gérard	station d'épuration	Extension de la station	294 945 €				
Pontivy Com	Etude	Réalisation d'un schema directeur		80 000 €			
Pontivy Com	Etude	Etude de faisabilité - extensions de l'assainissement collectif (hameau de KerJoseph à Silfiac / Lann Tremeler à Neulliac / Quelven à Guern / Pigeon blanc à Pontivy / Kerbotin à Mûr de Bretagne)		20 000 €			
TOTAL			2 661 770 €	2 067 000 €	1 174 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €

5 Indicateurs financiers

5.1 Tarifs au 1^{er} janvier 2015 de l'assainissement collectif (part collectivité)

Pontivy Communauté s'est engagé dans un processus d'harmonisation des tarifs, qui a démarré en 2014 et permettra d'aboutir à un tarif unique, d'ici une période de 10 ans. Suite à la mise en place des nouveaux contrats au 1/8/15, une nouvelle étude tarifaire sera réalisée.

Commune	Abonnement (part fixe) tarif en € / an	Consommation	tarif en € / m ³
BREHAN	8,60	tranche de 0 à 30 m ³	0,7040 €
		tranche de 30 à 200 m ³	0,7280 €
		tranche de 200 à 1000 m ³	0,6080 €
		tranche de 1000 à 6000 m ³	0,4880 €
		au delà de 6000 m ³	0,3500 €
CLEGUEREC	33,64	tranche de 0 à 30 m ³	0,1801 €
		au delà de 30 m ³	0,8669 €
CREDIN (station du bourg)	12,89	tranche de 0 à 30 m ³	0,6180 €
		au delà de 30 m ³	0,6500 €
CREDIN Parc d'activité des 5 chemins	8,60	tranche de 0 à 30 m ³	1,0640 €
		tranche de 30 à 6000 m ³	1,0880 €
		au delà de 6000 m ³	1,1000 €
CROIXANVEC	64,60	tranche de 0 à 30 m ³	1,1040 €
		au delà de 30 m ³	1,1280 €
GUELTAS	41,01	tranche de 0 à 30 m ³	0,6921 €
		au delà de 30 m ³	0,7241 €
GUERN	21,24	tranche de 0 à 30 m ³	0,1840 €
		au delà de 30 m ³	1,1840 €
KERFOURN	18,20	tranche de 0 à 30 m ³	0,5700 €
		au delà de 30 m ³	0,6020 €
KERGRIST	45,40	tranche de 0 à 30 m ³	1,1840 €
		au delà de 30 m ³	1,2080 €
LE SOURN	54,32	tranche de 0 à 30 m ³	1,2320 €
		au delà de 30 m ³	1,2560 €
MALGUENAC	3,00	tranche de 0 à 30 m ³	0,5300 €
		au delà de 30 m ³	0,5620 €
MUR DE BRETAGNE	31,01	tranche de 0 à 30 m ³	1,5280 €
		au delà de 30 m ³	1,5520 €
NEULLIAC	45,00	tranche de 0 à 30 m ³	0,4180 €
		au delà de 30 m ³	0,7700 €
NOYAL-PONTIVY	52,60	tranche de 0 à 30 m ³	0,2020 €
		tranche de 30 à 6000 m ³	0,9940 €
		tranche de 6 000 à 10 000 m ³	1,0500 €
		au delà de 10 000 m ³	0,6500 €
PLEUGRIFFET	46,20	tranche de 0 à 30 m ³	0,8800 €
		au delà de 30 m ³	0,9040 €
PONTIVY	3,00	tranche de 0 à 30 m ³	0,7404 €
		tranche de 30 à 6000 m ³	0,7724 €
		tranche de 6 000 à 12 000 m ³	0,6951 €
		tranche de 12 000 à 24 000 m ³	0,5540 €
		tranche de 24 000 à 50 000 m ³	0,5447 €
		tranche de 50 000 à 75 000 m ³	0,4973 €
		au delà de 75 000 m ³	0,4363 €
		communes limitrophes	0,4294 €
		graisses extérieures par m ³	21,4015 €
		matières de vidange par tonne	7,3377 €
RADENAC	58,54	tranche de 0 à 30 m ³	1,0160 €
		au delà de 30 m ³	1,0400 €
REGUINY	43,00	tranche de 0 à 30 m ³	0,5220 €
		au delà de 30 m ³	0,5540 €
ROHAN	13,00	tranche de 0 à 30 m ³	0,9220 €
		au delà de 30 m ³	0,9540 €
SEGLIEN	76,60	tranche de 0 à 30 m ³	0,3440 €
		au delà de 30 m ³	1,2880 €
SILFIAC	44,60	tranche de 0 à 30 m ³	0,9040 €
		au delà de 30 m ³	1,2880 €
ST AIGNAN	3,00	tranche de 0 à 30 m ³	0,8020 €
		au delà de 30 m ³	0,8340 €
SAINT CONNEC	67,50	tranche de 0 à 30 m ³	1,2360 €
		au delà de 30 m ³	1,2600 €
ST GERAND	7,00	tranche de 0 à 30 m ³	0,3220 €
		au delà de 30 m ³	0,3540 €
ST GONNERY	60,60	tranche de 0 à 30 m ³	0,8640 €
		au delà de 30 m ³	0,8880 €
ST THURIAU	52,54	tranche de 0 à 30 m ³	0,1478 €
		au delà de 30 m ³	0,3812 €
STE BRIGITTE	72,60	tranche de 0 à 30 m ³	1,9920 €
		au delà de 30 m ³	2,0160 €

5.2 Factures types au 1^{er} janvier 2015

Rappel des principales composantes de la facture d'assainissement

Facture d'assainissement Assainissement	
Part fixe	
Abonnement collectivité (en € HT)	
Abonnement délégataire(en € HT)	
Part variable	
Part variable collectivité (en € HT/m ³)	
Part variable délégataire (en € HT/m ³)	
Taxes et redevances organismes publics	
Redevance modernisation des réseaux	
(Agence de l'eau) :	0,19 € HT/m ³
TVA	

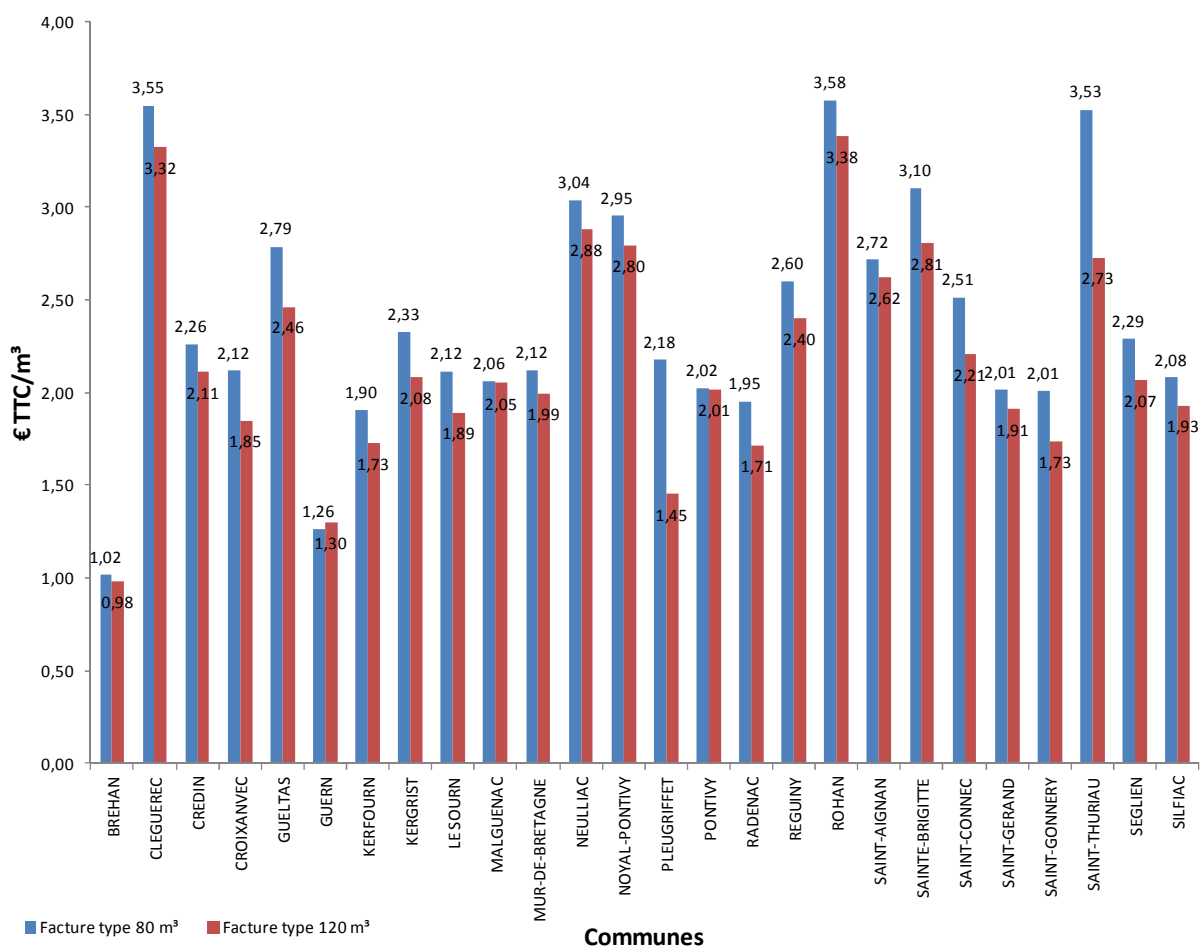
Le tableau ci-après récapitule le prix de l'assainissement sur les différentes communes du territoire pour des consommations annuelles de 80 m³ (consommation de référence sur le territoire de Pontivy Communauté) et 120 m³ (consommation de référence selon les Agences de l'Eau).

Les tarifs présentés sont en euros TTC, toutes taxes comprises, y compris les redevances de l'Agence de l'Eau, parts collectivité et parts délégataire.

Pontivy Communauté a en charge la facturation de l'assainissement sur les communes de Bréhan, Guern, Mûr-de-Bretagne et Le Sourn.

Tableau 21 : Montant par commune de factures types 80 m³ et 120 m³ pour l'année 2015

COMMUNE	Facture type 80 m ³		Facture type 120 m ³	
	Montant € TTC/80 m ³	Montant € TTC/m ³	Montant € TTC/120 m ³	Montant € TTC/m ³
BREHAN	81,32	1,02	118,04	0,98
CLEGUEREC	283,90	3,55	398,60	3,32
CREDIN	181,04	2,26	253,26	2,11
CROIXANVEC	169,32	2,12	222,04	1,85
GUELTAS	223,09	2,79	295,65	2,46
GUERN	101,16	1,26	156,12	1,30
KERFOURN	152,35	1,90	207,31	1,73
KERGRIST	186,21	2,33	249,83	2,08
LE SOURN	169,28	2,12	227,12	1,89
MALGUENAC	164,78	2,06	246,05	2,05
MUR-DE-BRETAGNE	169,65	2,12	239,33	1,99
NEULLIAC	243,17	3,04	345,86	2,88
NOYAL-PONTIVY	236,16	2,95	335,51	2,80
PLEUGRIFFET	174,20	2,18	174,20	1,45
PONTIVY	161,94	2,02	241,78	2,01
RADENAC	156,22	1,95	205,42	1,71
REGUINY	208,09	2,60	288,17	2,40
ROHAN	286,11	3,58	406,14	3,38
SAINT-AIGNAN	217,23	2,72	314,38	2,62
SAINTE-BRIGITTE	248,36	3,10	336,60	2,81
SAINT-CONNEC	201,06	2,51	264,86	2,21
SAINT-GERAND	161,06	2,01	229,17	1,91
SAINT-GONNERY	160,73	2,01	208,16	1,73
SAINT-THURIAU	282,20	3,53	327,44	2,73
SEGLIEN	183,17	2,29	248,20	2,07
SILFIAC	166,45	2,08	231,48	1,93

Figure 13 : Prix de l'assainissement en € TTC/m³ pour des factures types de 80 m³ et 120 m³

Suite au transfert de la compétence en juillet 2011, Pontivy Communauté a repris les tarifs d'assainissement qui étaient en vigueur dans les communes. Ces tarifs n'ont pas été modifiés en 2012 et 2013, ce qui explique les différences importantes entre communes pour une même consommation.

Un travail d'harmonisation de ces tarifs sur une période de 10 ans a été engagé en 2014.

Comparatif sur le prix de l'assainissement

Le rapport de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement publié en juillet 2015, sur la base des données 2012, donne un prix moyen, pour une facture type de 120 m³, de 1,85 € TTC/m³.

Pour les collectivités de taille similaire (10 000 à 100 000 habitants) le tarif moyen est de 1,99 € TTC/m³.

5.3 Assiette de la facturation

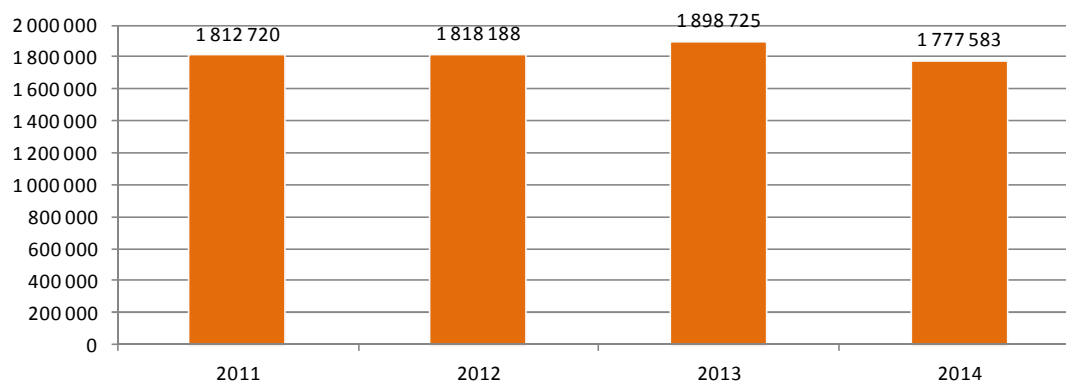
L'assiette de la facturation est égale au volume sur la base duquel est établie la facturation.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'assiette de la facturation des 4 dernières années et son évolution.

Tableau 22 : Assiette de la facturation

Assiette assainissement (m3)	2011	2012	2013	2014	Evolution 2011/2014
BREHAN	54 794	54 083	54 069	55 933	2,1%
CLEGUEREC	56 334	57 959	54 654	55 371	-1,7%
CREDIN bourg	27 682	28 020	27 670	30 296	9,4%
CREDIN Kergourio	37 828	41 098	38 655	36 454	-3,6%
CROIXANVEC	179	197	213	216	20,7%
GUELTAS	10 010	9 110	9 520	9 295	-7,1%
GUERN	10 712	10 981	10 859	10 025	-6,4%
KERFOURN	12 629	12 658	13 618	12 127	-4,0%
KERGRIST	8 682	8 849	9 305	10 036	15,6%
LE SOURN	53 592	54 933	55 031	58 597	9,3%
MALGUENAC	24 870	25 315	25 301	24 370	-2,0%
MUR DE BRETAGNE	82 427	80 484	78 382	77 127	-6,4%
NEULLIAC	22 116	20 643	21 130	21 722	-1,8%
NOYAL-PONTIVY	91 059	105 123	122 935	116 072	27,5%
PLEUGRIFFET	14 360	15 588	15 852	17 587	22,5%
PONTIVY	1 097 160	1 089 469	1 155 781	1 027 222	-6,4%
RADENAC	8 978	8 753	8 152	9 493	5,7%
REGUINY	44 142	44 264	44 748	46 894	6,2%
ROHAN	44 817	43 668	44 461	44 646	-0,4%
SEGLIEN	4 839	4 809	5 016	4 751	-1,8%
SILFIAC	3 701	2 834	3 584	3 634	-1,8%
ST AIGNAN	9 180	8 763	8 504	9 259	0,9%
SAINT CONNEC	2 928	2 610	2 927	4 141	41,4%
ST GERAND	17 541	17 103	17 826	17 569	0,2%
ST GONNERY	26 504	25 595	26 078	25 421	-4,1%
ST THURIAU	43 336	43 320	42 408	47 028	8,5%
STE BRIGITTE	2 320	1 959	2 046	2 297	-1,0%
Assiette totale en m3	1 812 720	1 818 188	1 898 725	1 777 583	-1,9%

Assiette totale en m³



Entre 2014 et 2013, l'assiette de la facturation a baissé de 6%. Cette baisse est due en grande partie à la fermeture au 1^{er} trimestre 2014 de l'abattoir Gallais-viandes situé dans la zone industrielle de Pontivy.

5.4 Reversements de surtaxes

Le tableau suivant reprend l'évolution des montants des surtaxes reversés à la collectivité depuis 2011.

L'écart observé en 2012 s'explique par la baisse des apports d'effluents extérieurs à la station d'épuration de Pontivy.

Tableau 23 : Reversements de surtaxes

	2011	2012	2013	2014
BREHAN	30 976	31 041	29 790	36 251
CLEGUEREC	61 519	60 957	59 602	60 972
CREDIN bourg	21 167	21 207	20 571	21 897
CREDIN Kergourio	37 828	45 207	42 520	41 904
CROIXANVEC	555	500	554	461
GUELTAS	14 413	13 219	13 684	13 334
GUERN	9 400	9 613	9 611	10 682
KERFOURN	10 348	10 987	11 632	10 799
KERGRIST	17 138	18 592	19 422	20 794
LE SOURN	117 164	118 377	120 404	123 324
MALGUENAC	12 678	12 947	12 798	12 874
MUR DE BRETAGNE	152 615	162 563	169 678	166 825
NEULLIAC	30 036	28 656	29 386	28 067
NOYAL-PONTIVY	88 287	96 986	104 314	89 885
PLEUGRIFFET	21 926	24 079	24 576	26 300
PONTIVY	836 452	763 576	851 219	765 883
RADENAC	17 901	18 820	17 404	18 558
REGUINY	51 344	52 697	52 151	53 054
ROHAN	53 676	51 776	51 598	52 529
SEGLIEN	10 303	14 200	14 946	14 110
SILFIAC	7 029	6 427	7 228	7 232
ST AIGNAN	7 774	7 195	7 070	7 551
SAINT CONNEC	9 100	9 100	8 497	9 106
ST GERAND	5 679	5 562	5 705	6 607
ST GONNERY	48 159	48 205	48 593	48 386
ST THURIAU	46 061	46 400	45 962	45 711
STE BRIGITTE	8 142	7 627	7 774	8 025
TOTAL	1 727 670	1 686 516	1 786 689	1 701 121

6 Annexes : Fiches descriptives des stations d'épuration

N°	Station
1	Bréhan Le Moulin du Jégu
2	Cléguérec Le Pontouar
3	Crédin Bourg
4	Crédin Kergourio
5	Gueltas Tréleau
6	Guern Ponterre
7	Kerfourn Fontaine Saint-Eloi
8	Kergrist Kerlefrêne
9	Malguénac Bonalo
10	Mûr-de-Bretagne Guernemoulhy
11	Mûr-de-Bretagne Pont-Alpin
12	Neulliac Bourg
13	Neulliac Kerrech
14	Pleugriffet
15	Pontivy Signan
16	Réguiny
17	Rohan
18	Saint-Aignan Bourg
19	Saint-Aignan Anse de Sordan
20	Sainte-Brigitte
21	Saint-Connec Kerbigot
22	Saint-Gérand Corn er Pont
23	Saint-Gonnéry Le Carpon
24	Séglien
25	Silfiac Ker Anna